COMMUNE DE L'ABBAYE



BUDGET 2023

TABLE DES MATIERES

Budget de fonctionnement 2023

Préavis no 15/2022 (exposé)	pages	1 à 7	(7 pages)
Budget de fonctionnement (avec les commentaires en vis-à-vis)	pages	8 à 14	(7 pages)
Répartition par natures	pages	15	recto/verso
Tableau des amortissements Tableau de répartition des intérêts Tableau des investissements (à titre d'information) (selon art. 18 RÈGLEMENT sur la comptabilité des commu	page page		(2 pages) (2 pages)
**** Annex	es ****		
Association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux	Annexe A –	pages	1 à 4
Groupement forestier du Mollendruz	Annexe B –	page	5
Protection civile	Annexe C –	page	6
Service de défense incendie et secours Vallée de Joux (SDISVJ)	Annexe D –	pages	7 à 8
Ordures ménagères Vallée de Joux	Annexe E –	pages	9
AJOVAL ➤ Le rapport de la commission de gestion pour	Annexe - Al	OVAL	
le budget de fonctionnement 2023 Le préavis du CODIR relatif au développeme		pages	10 à 11
du réseau AJOVAL	_	pages	12 à 14
La stratégie du réseau AJOVAL (préavis appr		pages	15 à 16

Municipalité

Au Conseil communal de L'Abbaye

L'Abbaye, le 3 novembre 2022

Préavis municipal n° 15/2022 Budget 2023

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En vertu des dispositions en vigueur, la Municipalité vous soumet le budget de la Commune de L'Abbaye pour **l'année 2023**.

Vous trouverez dans ce fascicule la récapitulation avec charges et produits par dicastère, par comptes de fonctionnement et par natures. En annexe vous trouverez également le budget :

- Annexe A du Groupement scolaire de la Vallée de Joux,
- Annexe B du Groupement forestier du Mollendruz
- Annexe C Protection civile Jura Nord Vaudois
- Annexe D Service de Défense Incendie et de Secours de la Vallée de Joux.
- Annexe E Déchets Vallée de Joux (décompte intercommunal)
- Annexe AJOVAL

Le tableau des investissements comme mentionné à l'art.18 du RÈGLEMENT sur la comptabilité des communes est joint à ce fascicule, à titre d'information.

"Plan des dépenses d'investissements

Art. 18. – La municipalité établit annuellement le plan des dépenses d'investissements. Ce plan est présenté au conseil général ou communal, en même temps que le budget de fonctionnement ; il n'est pas soumis au vote."

Le montant des amortissements obligatoires est de frs. 521'015.00 (c.f. "tableau des amortissements")

Le budget 2023 prévoit :

Le Budget 2022 prévoyait :

Aux charges Aux recettes	frs.	8'299'312.00 8'084'621.00	Aux charges Aux recettes	frs.	7'984'085.50 7'817'958.00
Excédent de charges	frs.	214'691.00	Excédent de charges	frs.	166'127.50

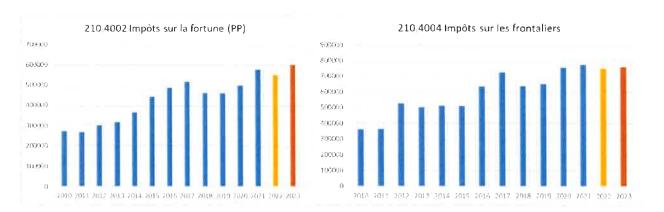
Pour la troisième année consécutive, le budget de l'Etat de Vaud plonge dans les chiffres rouges, mais il est force de constater que pour la Commune de l'Abbaye, cet exercice est malheureusement habituel. Le déficit prévu pour 2023 s'élève à 214'691.- francs. Déficit respectant dans la mesure du possible le principe que ce dernier ne doit pas excéder les recettes imputées des charges avant amortissements. Fort heureusement, les comptes témoignent d'un seul exercice négatif depuis 2017.

Ce second budget de la nouvelle législature a été élaboré comme habituellement en s'appuyant sur le plan de législature, ainsi que sur le plan d'investissement. Votre exécutif communal espère à nouveau par ce biais apporter une vision claire sur ce qu'il veut et doit entreprendre à court et moyen terme, ainsi que de permettre une planification audacieuse, mais néanmoins réaliste et responsable!

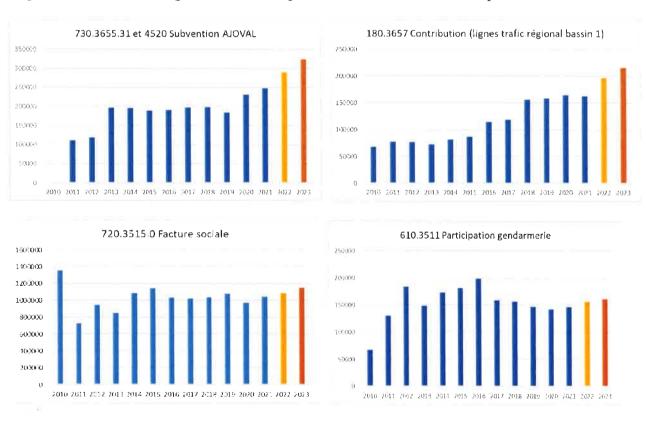
En relisant l'introduction des comptes 2021, on se rend compte de la faible amélioration de la situation géopolitique, économique et pandémique. Force est de constater que la situation ne s'est guère améliorée, voir empirée à l'heure de rédiger le présent préavis. En ces temps incertains amorcés par la pandémie du Covid, les soucis climatiques et les éventuelles pénuries d'eau de cet été et qui se poursuivent avec la mise en place du plan OSTRAL (Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise), et conscient des augmentations annoncées des assurances maladies, de l'essence, du mazout, de l'inflation, du taux directeur et de ses effets directs sur les taux hypothécaires, etc ; le rôle de la commune est de garantir la stabilité. Mais là encore, depuis ces trois dernières années, beaucoup de temps et d'argent ont été consacrés à se prémunir des éventuelles pénuries, ruptures du système et nous coupe quelque peu dans nos possibilités d'avancer sur notre plan de législature. Cette réalité est retranscrite dans le projet de budget 2023.

Selon les prévisions conjoncturelles du KOF (Centre de recherche conjoncturel), le produit intérieur brut suisse augmentera de 2,3% cette année (contre 2,8% précédemment) et de 0,7% en 2023 (contre 1,3% précédemment). Certes, l'inflation est plus faible en Suisse en comparaison internationale, mais elle freine aussi l'évolution du pouvoir d'achat. De plus, pour l'Europe, l'incertitude concernant l'approvisionnement en gaz a fortement augmenté. Dans son scénario de base, le KOF part néanmoins du principe qu'il n'y aura pas de rationnement formel important dans ce domaine. La nouvelle prévision d'inflation conditionnelle est supérieure à celle de juin jusqu'à la mi-2024, puis inférieure en raison du durcissement de la politique monétaire. En moyenne annuelle, l'inflation s'élève selon la nouvelle prévision à 3,0% (contre 2,8% auparavant) pour 2022 et de 2,4% (contre 1,9% auparavant) pour 2023. Sans le relèvement du taux directeur au 23 septembre 2022, la prévision d'inflation serait nettement plus élevée.

Avec 57,1 points, l'indice PMI (indice des directeurs des achats) pour l'industrie reste nettement au-dessus du seuil de croissance de 50 points en septembre pour la Suisse. Contrairement à ses homologues de la zone euro, il n'indique aucune contraction. Par rapport au mois précédent, le PMI industriel suisse a augmenté de 0,7 point en partant de 56,4 points. Néanmoins, la tendance à la baisse et donc le ralentissement de l'activité industrielle reste clairement visible. Aussi, nos prévisions d'entrées fiscales dans ce budget 2023 restent un peu plus prudentes que d'accoutumée.



Si l'Etat se félicite des efforts consentis notamment sur sa politique de l'enfance et de la jeunesse, ses contributions à l'accueil de jour des enfants, aux entreprises de transports publics, aux infrastructures ferroviaires, ainsi que dans les domaines de la sécurité et de l'environnement, une lecture précise du budget 2023 témoigne également de l'effet ricochet sur les finances communales, respectant de facto la sacro-sainte règle de la participation tripartite canton-commune-bénéficiaires. Ainsi, même si la municipalité tient de manière stricte les cordons de la bourse sur l'administration générale et les infrastructures qui lui incombent avec des charges croissantes de travail, de plans directeurs à tout va et de scénarios de crises diverses, nous devons en plus faire face à des augmentations étatiques constantes sans réelle compétences décisionnelles.



Le total des revenus se monte à 8'084'621 francs, soit une nette augmentation de 3.4 % par rapport au budget 2022. Cela s'explique surtout par l'impôt sur le revenu des personnes physiques, notre principale entrée qui nous offre une certaine stabilité. Le total des charges s'élève à 8'299'312 francs soit une progression de 3.95 % par rapport au budget de l'an dernier.

Le budget d'investissement est quant à lui en hausse par rapport au précédent. Cette politique d'investissement va se poursuivre en fonction des possibilités financières. S'agissant de la dette, qui reste "contenue", elle poursuit une "légère croissance". Cette progression s'explique par le financement des investissements et le déficit budgétaire.

Les dépenses seront consenties en fonction de leur priorité, des coûts et d'un éventuel retour sur investissement possible. L'évolution économique sera également un indicateur sur la planification, la vigilance restant de mise.

Et pour conclure comme le dirait si bien mon homologue de la commune du Lieu, ne nous appelez plus syndics, mais crisologues et non sans reprendre mes écrits de l'année dernière, c'est un budget qui donne des ailes dans un contexte tendu. Mais, pour rester dans la métaphore aviaire, sa concrétisation dépendra clairement de ce qu'il nous restera de plumes une fois que l'Etat aura prélevé le blanc et les deux cuisses.

Christophe BIFRARE

La Scène - Une nouvelle expérience participative pour la jeunesse locale.

La Municipalité de L'Abbaye s'est engagée à soutenir le projet « La Scène » dans sa phase de démarrage par l'attribution d'une participation de frs 25'000.- pour l'année 2023. Ce soutien permettra aux initiateurs dudit projet à poursuivre cette expérience en phase de démarrage.

Bien que porté initialement par la Commune du Chenit, il est souhaitable que les communes contributrices du Lieu et de L'Abbaye, puissent également participer au développement de cette structure voire également aux choix des options stratégiques. Il reste néanmoins important un travail de consolidation et de coordination à faire, notamment en lien avec la gouvernance. Gageons que ce projet, qualifié actuellement « d'expérimental » par son animateur, M. Cyril Maillefer, puisse prendre son envol et ne pas répéter l'expérience du précédent Tempo Squad.

En outre, l'octroi d'un soutien financier nous semblait légitime dans la mesure où certains jeunes de la Commune se rendent déjà dans cette structure.

Certes, nous n'avons que peu de recul à ce jour, cependant les besoins exprimés par les occupants sont majoritairement liés au fait de pouvoir se rencontrer, d'échanger avec des pairs et pour certains de rompre l'isolement.

Il s'inscrit bien évidement dans un rôle de prévention (problématiques du tabac, de l'alcool et de sensibilisation à l'utilisation des réseaux sociaux). Il vise aussi à être un relais avec les associations locales et s'articule ainsi sur l'engagement dans des projets culturels, sportifs ou autres.

A ce jour, les catégories d'âges représentés sont les jeunes de 12 à 15 ans et quelques-uns de 16 à 18 ans, majoritairement des filles.

Les jours et heures d'ouverture sont les suivantes :

Mercredi de 13h00 à 17h30., jeudi de 16h00 à 19h00 et un vendredi sur deux de 17h00 à 20h00. L'encadrement est assuré par M. Cyril Maillefer pour un taux d'activité de 80% et d'une personne temporairement.

Ci-dessous quelques extraits du document de présentation remis au collège municipal lors de l'entretien du 10 octobre 2022 avec Mme Raffaela Cantone Meylan (Municipale de la Cohésion sociale du Chenit) et de M. Cyril Maillefer.

Quel est le rôle de l'animation socio culturelle ?

L'animation socioculturelle réalise un travail de cohésion sociale au sein de la communauté en tissant des liens entre générations par une action de méditation sociale et culturelle. Elle œuvre ainsi pour l'intégration et l'engagement de la jeunesse en partenariat avec les acteurs associatifs, politiques, culturels et économiques locaux.

Elle favorise le vivre ensemble, la créativité et l'expérimentation dans des lieux d'animations qui offrent des possibilités de partages et de rencontres. Elle crée des liens privilégiés avec la jeunesse en partageant des moments de vie quotidienne dans les lieux d'animations ou par du travail social de proximité. Elle peut ainsi détecter et prévenir les risques sociaux et sanitaires et les rendre visibles dans le débat public. Elle propose aux jeunes de participer librement à des animations. Ces moments permettent à chacun-e de développer de nouvelles compétences individuelles et sociales. Elle accompagne celles et ceux qui souhaitent mettre en place eux-mêmes des activités.

Dans son rôle, l'animation socioculturelle n'endosse pas de « rôle éducatif » en remplacement des parents, ni de « rôle de surveillance » en remplacement des éducateurs scolaire ou de rue, ni de « rôle répressif » en remplacement de la police. Elle agit en partenariat avec les milieux politiques, scolaires, sécuritaires et les familles, tout en maintenant une indépendance essentielle à son action pour préserver les liens de confiance construits avec la jeunesse.

Le Projet.

La Scène n'a pas délimité de manière précise les contours de son action. Elle est entrée dans un temps de construction et de réflexion nécessaire pour assurer la viabilité d'une telle structure. Activités, publics, règlement, missions, jusqu'au concept de politique jeunesse qui devra guider son action, le chemin à parcourir est encore long. En cela, l'ouverture de l'accueil libre est une première étape mais n'est pas une finalité en soi. Un centre d'animation socioculturelle propose une variété de prestations dont l'accueil libre est l'une des composantes.

Cette phase d'expérimentation permettra d'être à l'écoute des besoins des jeunes dans leurs différentes composantes d'âges et d'intérêts. Imaginer les possibles avec eux, les traduire en réalisable, puis trouver le juste équilibre avec les souhaits des autorités mandantes et les ressources à disposition, voici l'équation qui sera le cœur du défi de l'équipe à construire.

En complément, l'ouverture de la Scène ne doit pas masquer la nécessité de travaux additionnels permettant de rendre le lieu entièrement fonctionnel et d'équipements complémentaires pour que les jeunes qui fréquentent l'endroit puissent se l'approprier en y développant leurs projets.

L'Accueil libre.

Dans sa phase de démarrage, La Scène a ouvert un accueil libre le 07 septembre 2022. L'objectif principal est de proposer un espace de rencontre dans lequel les jeunes vivent des moments entre eux, créent des liens et apprennent à vivre ensemble. Il permet aux professionnels de tisser des relations avec certains pour qu'ils s'engagent dans l'animation de la structure ou pour les informer sur les autres prestations proposées. En cela, un accueil libre doit être considéré comme « une porte d'entrée » dans l'action de l'animation socioculturelle. Il permet d'installer progressivement une culture et une dynamique au lieu. C'est aussi durant ces moments que s'effectue une prévention primaire par des discussions « entre deux portes ».

Un accueil libre fonctionne sur un modèle de libre accès et de libre adhésion. En Suisse, 93% des structures d'animation jeunesse pratiquent cette forme d'accueil ouverte ne nécessitant aucune inscription préalable, ni une exigence de participation à une activité proposée ou un devoir de donner son nom. Venir est une démarche volontaire qui engage chaque jeune, tant dans le respect du cadre et des règles que dans le choix de ses moments de présence. S'il est mineur, il doit ainsi se responsabiliser par rapport aux demandes de ses parents ou représentants légaux sur ses activités et la gestion de son emploi du temps.

Le Développement du projet

Hormis l'accueil libre, La Scène a déjà exposé quelques développements envisagés. L'ouverture d'un espace d'étude en co-studying pour réviser et faire ses leçons au calme dès la réfection du local prévu à cet effet. Une permanence Job proposant un soutien aux jeunes hors école pour l'aide à la rédaction de CV et de courriers.

Le développement d'animations se fera, lui, en fonction des initiatives et nécessitera la constitution d'une équipe de jeunes à même de gérer cela sur un modèle associatif. Pour rappel, le but de l'animation socioculturelle est de favoriser l'autonomie, la prise d'initiative et la responsabilisation de la jeunesse, les animateurs jouant un rôle d'incitation, de coordination, et de mise à disposition des moyens pour leurs projets. Il ne s'agit donc pas de faire les activités à leur place pour qu'ils en soient consommateurs mais de les amener à en être acteurs.

Les premières propositions d'événements ont rapidement émergé avec notamment une soirée halloween, un événement de danse hip-hop, un tournoi de babyfoot, un contest de trottinette ou un tournoi de streetbasket. Concernant les plus âgés, des propositions de soirées spéciales ETVJ ou de concerts ont été émises mais devront attendre que l'acoustique de la salle soit revue et que La Scène...dispose d'une scène.

Parmi les autres éléments de développement potentiels, un travail de proximité est envisagé, pour de la prévention auprès des jeunes dans l'espace public, notamment en période estivale où les accueils libres sont moins fréquentés, et pour une action de médiation sociale et culturelle permettant de relier les jeunes à la vie locale. Plusieurs associations sportives ou culturelles ont déjà approché La Scène pour savoir comment on pouvait les aider à entrer en contact avec la jeunesse et pour trouver des moyens de les intéresser à leurs activités. Enfin, un volet de prévention et de sensibilisation pourrait se développer que ce soit auprès des jeunes par des ateliers ou des parents par des conférences et débats. Pour les ateliers de prévention, aujourd'hui 45% des centres d'animation socioculturelle en Suisse proposent un atelier de gestion des médias numériques et de présentation de soi sur internet. Une thématique centrale pour des jeunes qui s'exposent et sont exposés sur ces supports.

AJOVAL

Pour donner suite à la présentation d'Ajoval aux membres du Conseil Communal en date du 13 septembre 2022, et à l'assemblée générale du mercredi 28 septembre courant, je suis en mesure de vous communiquer les éléments suivants.

Le rapport de la Commission de gestion a été accepté moyennant des modifications à la suite du dépôt de deux amendements, soit :

- Concernant la revalorisation salariale chiffrée à frs 415'000.- le CODIR a proposé de prélever un montant sur les réserves pour diminuer les charges des communes. Le prix par habitant sera donc maintenu à frs 16.- (dont 10.- pour à charge des communes et frs 6.- prélevé du fond de réserve).
- Le deuxième amendement concernait les frais liés aux charges d'entretien des UAPE d'Arnex sur Orbe (12 places) avec des frais pour le personnel d'entretien de frs 11'221.-et de l'UAPE de Valeyres sous Rances (12 places également) avec des frais pour le personnel d'entretien de frs 11'221.-. Ces 2 montants ont été supprimés du budget.

Par ailleurs, il a été décidé d'effectuer une analyse sur l'ensemble des frais d'entretien par le CODIR durant l'année 2023. En effet et face à cette augmentation des coûts, faut-il systématiquement suivre « à la lettre » les normes et recommandations dictées par de l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE) ?

Une remarque au sujet des « frais d'entretien » figure dans le rapport de la commission de gestion (en annexe). Pour information, le personnel d'entretien est le personnel en charge des travaux de nettoyage, vaisselle et autres tâches du genre. Une partie des tâches sont faites durant la journée et une autre en dehors des présences des enfants.

Remarque : Il subsiste cependant y un flou quant au cahier des charges précis qui semble diffère d'une structure et d'un réseau à l'autre.

A propos de la stratégie et tel que mentionné par M. Roland Stalder le 13 septembre dernier, le CODIR a présenté un préavis intitulé : Développement de la stratégie du réseau AJOVAL.

Ce préavis a été accepté et devra permettre aux délégués des communes membres de s'appuyer sur un référentiel précisant au-delà des valeurs et de la mission, les axes stratégiques. Les jalons sont donc posés pour ces aspects qui manquaient précisément.

Les places disponibles dans les structures de la Vallée de Joux pour 2023 sont les suivantes :

Accueil préscolaire: Les Aristochats: 66 places et 17 places supplémentaires dès août 2023 Accueil parascolaire: UAPE – APMES – APMI 75 places dont 36 pour Le Chat Botté Concernant les Accueillantes en Milieu Familial (AMF) anciennement « les mamans de jour », voici les éléments transmis par Mme Florence Barbey, Directrice d'AJOVAL.

Sur l'ensemble des communes de la Vallée de Joux, aujourd'hui 13 accueillantes sont au bénéfice de l'autorisation d'accueillir des enfants. 3 personnes ont postulé auprès du réseau AJOVAL en vue de devenir accueillante en milieu familial

Le nombre de places disponibles en accueil familial à la Vallée de Joux varie en fonction de l'âge des enfants (pré ou parascolaire), les jours d'accueil et la période d'accueil (matin – midi – après-midi),

Concernant le nombre des places disponibles dans le cadre des placements effectifs et pour 2023, en prenant en considération toute nouvelle demande ou retrait de placement, départrecrutement d'une accueillante.

Préscolaire : entre 15 et 20 places disponibles par jour de semaine pour l'ensemble de la Vallée de Joux.

Parascolaire : entre 15 et 25 places disponibles par jour de semaine pour l'ensemble de la Vallée de Joux.

Il est important de noter, dans le cadre d'un placement pour un enfant 5 jours par semaine, qu'il n'est pas garanti qu'une seule et même accueillante puisse accueillir cet enfant, les places disponibles mentionnées ci-dessus représentes une moyenne des places disponibles par tranches horaires pour l'ensemble des accueillantes de la Vallée de Joux.

Vous trouverez les documents suivants (Annexe AJOVAL):

- ➤ Le rapport de la commission de gestion pour le budget de fonctionnement 2023,
- Le préavis du CODIR relatif au développement de la stratégie du réseau AJOVAL,
- La stratégie du réseau AJOVAL (préavis approuvé

Patrick BERKTOLD

Dicastère Bâtiments, compte n°35

351 Hôtel de Ville

Au vu de l'étude d'assainissement en cours, les frais au budget sont limités au minimum, excepté en ce qui concerne l'énergie.

352 Bâtiment « rue de la poste 2 »

Aucun projet n'est en cours, hormis l'adaptation des coûts liés à l'énergie.

354 Bâtiment de la protection civile

Une nouvelle convention pour l'usage des abris PC a été signée avec L'ORPC du Jura-Nord vaudois. Les tarifs de cette convention sont identiques pour chaque Communes.

358 Bâtiment divers (Halle CFF – Tour – Fortins)

Les travaux de rénovation de la toiture du fortin « le nid » sont en cours.

Luc BERNEY

Dicastère Déchets, compte n°45

La gestion des déchets se fait dans le cadre d'une entente intercommunale Vallée de Joux. La tenue de la comptabilité en a été déléguée à la commune du Chenit et les frais d'exploitation, quant à eux, sont répartis entre les partenaires principalement selon le critère du nombre d'habitants.

Bien qu'à terme, les comptes de cette rubrique devront être équilibrés en vertu du principe de la causalité (pollueur payeur), le budget 2023 affiche toujours un déficit de CHF 56'000.- (contre CHF 33'650.- pour le budget 2022 et CHF 29'346.- pour les chiffres effectifs 2021).

Afin de tenter de remédier à cette situation et sans augmenter la taxe en 2023, nous avons mandaté une société afin de réaliser un état des lieux de notre manière de fonctionner et de suggérer des pistes d'amélioration. Le potentiel d'économie consécutif à cette étude est difficile à chiffrer aujourd'hui, il n'a par conséquent nullement été considéré dans le budget présenté. Par contre, il sera prépondérant pour la fixation de la taxe dans le futur.

En parallèle, la population doit être mieux sensibilisée au tri des déchets et des actions sont entreprises dans ce sens.

Taxes communales sur les déchets

Conformément à l'art. 12 A et B du règlement communal de la gestion des déchets (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013), la Municipalité **fixe**, pour **l'année 2023**, le montant des taxes comme suit:

Taxe forfaitaire Ménage

frs. 130.- par an (TVA non comprise) par ménage,

frs. 25.- par an (TVA non comprise) par habitant de plus de 18 ans.

Taxe forfaitaire Entreprise

frs. 100.- par an (TVA non comprise) pour les entreprises selon art. 6 al. 6 du règlement communal sur la gestion des déchets.

frs. 50.- par an (TVA non comprise) pour les entreprises qui sont tenues d'éliminer ellesmêmes et à leurs frais les déchets qu'elles détiennent.

Taxe forfaitaire Résidence secondaire, maison et appartement de vacances

frs. 180.-par an (TVA non comprise), perçu du propriétaire ou du locataire

Ces montants sont les mêmes que ceux appliqués depuis l'entrée en vigueur du règlement.

Enseignement primaire et secondaire.

Pour l'élaboration de son budget 2023, le comité de direction de l'Association Scolaire Intercommunale de la Vallée de Joux (ASIVJ) s'est basé sur le fonctionnement d'une année complète (2022) où toutes les tâches relatives au parascolaire ont été assumées par le secrétariat de l'ASIVJ. Les charges prévues se montent à CHF 5'511'500.00 et les produits à CHF 1'090'900.00 soit un montant global à charge des communes budgété à CHF 4'420'600.00 pour 2023.

L'année 2023 représente une année de stabilisation, d'intégration et de réflexions sur les prestations fournies par l'ASIVJ. La continuité dans l'excellente collaboration mise en place avec nos divers partenaires pour la gestion et mise en œuvre des projets futurs est à souligner.

Les points forts de la nouvelle rentrée scolaire 2022-2023 :

- La mise en place de l'extension de l'accueil de jour dès 6h30 le matin
- Le regroupement des prestations du parascolaire à la Cantonnette au Brassus.
- La mise en place de nouveaux locaux (salles de classes)
- L'engagement d'un nouveau Chef de cuisine
- Le projet Mobilité et sécurité en périmètre scolaire
- Les réflexions concernant le projet « Ecole du futur »

Le comité de direction est conscient de l'augmentation année après année du budget des écoles. Il s'agit souvent de nouvelles normes à appliquer. Le CODIR s'engage à étudier différentes possibilités pour essayer de limiter un maximum la hausse des coûts de fonctionnement de l'ASIVJ ces prochaines années.

Taxes communales d'épuration.

Conformément à l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013), la Municipalité **fixe**, pour **l'année 2023**, le montant des taxes comme suit:

- Taxe annuelle d'entretien des collecteurs (par bâtiment ou logement) raccordé à frs. 130.-- (TVA non comprise).
- Taxe annuelle d'épuration à frs. 1.90 (TVA non comprise) par m³ d'eau consommé, selon relevé du compteur. (Pour les bâtiments qui ne sont pas pourvus d'un compteur d'eau, la Municipalité détermine, pour l'année 2023, un forfait à 70 m³ par personne. 2 enfants = 1 adulte).

Ces montants sont les mêmes que ceux appliqués depuis l'entrée en vigueur du règlement.

Claude PIAZZINI

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur la conclusion suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE

Vu le préavis n° 15/2022 du 0**3**.11.2022 Ouï le rapport de la Commission d'étude Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

• Adopte le budget pour l'année 2023 de la Commune de L'Abbaye ; celui-ci présente un excédent de charges de <u>frs 214'691.00</u>

La Municipalité se tient à l'entière disposition du Conseil et de la Commission de gestion pour tous les renseignements complémentaires souhaités.

Nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos salutations distinguées.

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Christophe BIFRARE

La Secrétaire

Laetitia NICOD

Délégués municipaux : M. Christophe Bifrare, Syndic

MM. Patrick Berktold, Claude Piazzini, Berney Luc

Mme Carole Harlé

<u>Commission</u>: Nadine Touri, rapportrice

membres Matthieu Reymond, Julia Bifrare, Meylan Pascale, Stefan Blondeau

suppléants Aubert Sven, Henrique Dias Mendes, Michel Berney

BUDGET DE

FONCTIONNEMENT

110.3191 Rétrocession aux villages

Montant selon préavis 14/2022 pour l'année 2023.

110.3193.1 Cotisations IDEA/ADAEV/UCV

La Municipalité de L'Abbaye ainsi que les 2 autres municipalités ont décidé d'augmenter la cotisation de frs 2.- soit un montant de frs 10.- par habitant en place et lieu de frs 8.-.

La dernière augmentation des cotisations remonte à 2003 avec un coût par habitant où Employé (SIC) passant de 6.- Fr à 8,- Fr soit +33%.

Cette augmentation pour l'année civile 2023 se justifie par les éléments suivants :

- 1. Le déficit structurel (hors gain ou perte boursières sur la fortune) est en moyenne sur les sept dernières années de -26'120,- Fr/an
- 2. La fortune moyenne de l'IDEA est en baisse de 11'086.- Fr/an sur 15 ans
- 3. Le nombre d'élèves entrant en formation ces prochaines années est en hausse d'env. 20%
- 4. L'allongement généralisé des études est une réalité (Gymnase en 4 ans) et se réalisera ces prochaines années, augmentant d'autant la durée moyenne de notre aide.

Avec des cotisations de 10.- Fr/habitant ou employé, le déficit structurel sera fortement réduit et les comptes devraient s'équilibrer grâce à l'apport des gains boursiers et à la hausse des rendements attendue

111.3011 Traitements

La complexité des dossiers en matière de police des constructions quant au respect des lois et règlements s'est renforcée. Il en va de même pour le contrôle des dossiers dans les différents services cantonaux. Ces états de fait rendent les procédures plus complexes de manière générale, mais plus particulièrement, en ce qui concerne la politique environnementale du Canton, notamment vis-à-vis des assainissements énergétiques et des installations de chauffage.

Nous nous efforçons, de trouver un bon compromis, entre les intérêts publics, privés et les nombreuses contraintes imposées par les législations en vigueurs. Conformément au règlement des émoluments validé par le Conseil communal, une refacturation est faite aux requérants ; toutefois, la totalité des frais engendrés ne peut être imputée aux requérants, plus particulièrement en ce qui concerne les petites demandes, questions diverses et autorisations dite de moindres importances.

111.4659 Contributions diverses

Participation du SDIS Vallée de Joux (Frs 7'500.-), ainsi que pour la Fondation de l'Espace Horloger (Frs 5'500.-) pour le travail administratif effectué par la commune.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Date, le 03.11.2022 Page 8

Compte	Désignation	Budge	Budget 2023		Budget 2022		s 2021
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	Récapitulation Générale						
1	Administration générale	1 921 552.00	141 000.00	1 754 757.00	130 000.00	1 862 082.36	154 770.67
2	Finances	1 124 017.00	6 626 313.00	1 071 476.00	6 322 698.00	1 274 540.64	6 641 519.51
3	Domaines et bâtiments	852 603.00	571 258.00	860 603.00	559 510.00	890 065.15	661 158.34
4	Travaux	1 668 615.00	733 500.00	1 545 435.00	711 600.00	1 494 626.75	732 174.60
5	Instruction publique et cultes	971 750.00	50.00	1 001 500.00	82 650.00	903 847.80	82 600.00
6	Police	321 609.00	12 500.00	310 499.50	11 500.00	276 985.28	7 962.50
7	Service social	1 439 166.00		1 439 815.00		1 477 322.61	28 733.75
	TOTALISATION	8 299 312.00	8 084 621.00	7 984 085.50	7 817 958.00	8 179 470.59	8 308 919.37

Résultat -214 691.00 -166 127.50 129 448.78

1	Administration générale	1 921 552.00	141 000.00	1 754 757.00	130 000.00	1 862 082.36	154 770.67
10	Autorités	284 950.00	21 000.00	253 900.00	16 000.00	333 706.65	20 491.25
100	Conseil communal	33 450.00		31 900.00		36 498.55	
100.3003.1	Jetons présence + comm. gestion	5 000.00		4 000.00		4 227.00	
100.3003.2	Bureau de vote	3 000.00		3 000.00		1 715.00	
100.3012	Traitement, président & secrétaire	11 000.00		9 000.00		10 533.50	
100.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	700.00		400.00		608.10	
100.3101	Imprimés bureau annonces	5 000.00		5 000.00		9 249.85	
100.3151	Maintenance mails	750.00		500.00		2 356.00	
100.3170	Réceptions & manifestations	8 000.00		10 000.00		7 809.10	
101	Municipalité	251 500.00	21 000.00	222 000.00	16 000.00	297 208.10	20 491.25
101.3001	Traitements	70 000.00		70 000.00		59 551.60	
101.3003	Vacation de la Municipalité	115 000.00		95 000.00		121 574.65	
101.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	16 500.00		13 000.00		15 327.70	
101.3040	Caisse de retraite	24 000.00		24 000.00	T i	23 470.40	
101.3060	Indemnisations, rembr. de frais	9 500.00		8 500.00		8 737.55	
101.3091	Formation du personnel	1 500.00		1 500.00		646.20	
101.3170	Réceptions & manifestations	15 000.00		10 000.00	-	67 900.00	
101.4361	Traitement du personnel (re-facturation)		11 000.00		11 000.00	0. 000.00	14 991.25
101.4901	Imputation interne		10 000.00		5 000.00		5 500.00
11	Administration	750 150.00	35 000.00	692 600.00	34 000.00	762 025.81	41 737.10
110	Administration générale	455 650.00	21 000.00	444 100.00	20 000.00	488 903.96	27 798.10
110.3101	Imprimés, matériel de bureau	7 500.00	21 000.00	6 500.00	20 000.00	7 545.15	27 730.10
110.3102	Journaux, documents, annonces	21 000.00		19 000.00		27 546.70	
110.3111	Achat de mobilier, machines	7 500.00		6 000.00		7 304.10	
110.3111	Electricité	1 250.00		1 200.00		1 007.55	
110.3123.1	Electricité (Fonds TerraJoux)	900.00	**	900.00		931.60	
110.3123.1	Entretien du mobilier, machines	6 000.00		4 500.00		4 487.25	
110.3170	Réceptions & manifestations	20 000.00		20 000.00		19 426.40	
110.3170	Frais: de ports, téléphone, bancaires, postaux	15 000.00		13 500.00		14 013.11	
110.3184	Frais: contentieux & poursuites	5 000.00		4 000.00		8 493.88	
110.3185	Frais d'avocats	15 000.00		15 000.00		13 139.40	
110.3186	Assurances de tiers, choses, RC	6 000.00		6 000.00		5 567.60	
110.3189	Frais divers	30 000.00		25 000.00		63 725.17	
110.3103	Rétrocession aux villages	275 000.00		275 000.00		275 000.00	
110.3193	Cotisations à des institutions (divers)	10 500.00		15 000.00		9 784.80	
110.3193.1	Cotisations IDEA / ADAEV / UCV	35 000.00		32 500.00		30 931.25	
110.4312	Permis B.C.L. Etc	33 000.00	5 000.00	32 300.00	5 000.00	30 931.23	9 402.00
110.4312	Emoluments admin. divers		1 500.00		1 500.00		1 950.00
110.4319	Encaissements au bureau communal	-	9 000.00		9 000.00		11 658.00
110.4361	Encaissements de tiers		4 000.00		4 000.00		3 360.70
110.4361	Rembr. frais de poursuites & intérêts		1 500.00		500.00		1 427.40
111	Secrétariat communal	294 500.00	14 000.00	248 500.00	14 000.00	273 121.85	13 939.00
111.3011	Traitements	232 000.00		197 000.00		218 661.25	
111.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	23 000.00		18 000.00		20 138.20	
111.3040	Caisse de retraite	30 000.00		26 000.00		28 334.30	
111.3050	Assurances maladie & accidents	5 500.00		4 500.00		4 915.15	
111.3060	Indemnisations, rembr. de frais	2 500.00		1 500.00		1 072.95	
111.3091	Formation du personnel	1 500.00		1 500.00			
111.4361	Allocations pertes de gains		1 000.00		1 000.00		1 664.00
111.4659	Contributions diverses		13 000.00		13 000.00		12 275.00

150.3523 Frais d'exploitation centre sportif

Montant de notre participation selon document de répartition reçu du Centre sportif.

150.3653 Subvention et dons aux sociétés

Augmentation de 5'000.-. Les demandes sont de plus en plus nombreuses, il est nécessaire de soutenir nos sociétés culturelles et locales.

150.3653.2 Subvention (LEM)

Comme en 2021, le montant par habitant est le suivant : 9,50 - pour la participation à la Fédération des Ecoles de Musique, 1.- pour des projets spécifiques et un montant de 6'000.- pour la location des salles, soit un total arrondi à 22'000.-

160.3189 et 160.3189.1 Frais divers commune (10%) et intercommunaux (10%) Compte utilisé afin de répondre aux modalités de la convention sur les taxes de séjour.

180.3657 Contribution (lignes trafic régional bassin 1)

Montant selon le décompte transmis par le service de la mobilité

220.3520 Péréquation alimentation

Ces montants sont issus des données transmises par l'Etat, basé sur les recettes 2021 avec une estimation sur les PM.

220.3520.0 Décompte année précédente et correction évaluation

Adaptation prévue pour ce chapitre, à la suite des simulations, en fonction des recettes prévues.

<u>220.4520 Péréquation couche population + etc. + 220.4520.1 Péréquation dépenses thématiques</u> Ces montants sont issus des données transmises par l'Etat, basé sur les recettes 2021.

220.4809 Retrait Fonds de réserve

Comme sur le budget de 2022 prélèvement sur fonds de réserve générale 9282.1

Compte	Désignation	Budget	2023	Budget	2022	Compte	s 2021
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
150	Sociétés récréatives & culturelles	504 702.00		471 727.00		449 190.10	
150.3222	Intérêts des emprunts	3 200.00		100.00		137.00	
150.3311	Amortissement	51 600.00		25 600.00		6 100.00	
150.3523	Frais d'exploitation centre sportif	290 902.00		286 687.00		290 926.00	
150.3653	Subvention et dons aux sociétés	50 000.00		45 000.00		31 608.30	
150.3653.0	Subvention for dons day societes Subvention fonctionnement ValTV	33 000.00		33 000.00		31 950.80	
150.3653.2	Subvention (Loi école de musique)	22 000.00		21 600.00		21 815.50	
150.3653.3	Subvention Téléski - L'Abbaye	25 000.00	-	25 000.00		32 500.00	
150.3653.4	Subvention Espace Horloger	19 000.00		19 000.00		18 412.50	
150.3653.5	Subvention Ludothèque	10 000.00		10 000.00		10 000.00	
150.3653.6	Magic Pass (Ski-Data)	terminé		5 740.00		5 740.00	
130.3033.0	Iwagic (ass (SNI-Data)	termine		3740.00		3740.00	
160	Tourisme	100 930.00	85 000.00	99 930.00	80 000.00	102 504.25	92 542.32
160.3189	Frais divers commune (10%)	8 500.00		8 000.00		9 322.25	
160.3189.1	Frais divers inter-communaux (10%)	8 500.00		8 000.00		9 254.00	
160.3653	Subvention Vallée de Joux Tourisme (DON)	15 930.00		19 930.00		9 888.00	
160.3658	Subvention Vallée de Joux Tourisme (80%)	68 000.00		64 000.00		74 040.00	
160.4066	Taxes de séjour		85 000.00		80 000.00		92 542.32
180	Transports publics	215 820.00		196 600.00		162 190.15	
180.3657	Contribution (lignes trafic régional bassin 1)	215 820.00		196 600.00		162 190.15	
190	Informatique	65 000.00		40 000.00		52 465.40	
190.3111	Ordinateur, logiciel & matériel	35 000.00		15 000.00		16 757.35	
190.3151	Licences & maintenance & dépannage	30 000.00		25 000.00		35 708.05	
2	Finances	1 124 017.00	6 626 313.00	1 071 476.00	6 322 698.00	1 274 540.64	6 641 519.51
210	Impôts	79 000.00	5 192 000.00	68 500.00	5 041 387.00	118 116.64	5 396 366.16
210.3186	Correction d'arriéré	79 000.00	3 192 000.00	00 300.00	3 041 367.00	110 110.04	5 556 566.16
210.3187	Emoluments de la commission d'impôts	31 000.00		30 000.00		27 897.20	
210.3187	Impôts dus par la Commune	1 500.00		1 500.00		1 093.50	
210.3191	Intérêts rémunératoires	1 500.00		2 000.00		995.05	
210.3290	Défalcations d'impôts	45 000.00		35 000.00		88 130.89	
210.3301	Impôts sur le revenu PP	45 000.00	3 050 000.00	33 000.00	3 000 000.00	00 130.09	2 920 389.23
210.4001	Impôts sur la fortune PP		600 000.00		550 000.00		577 797.49
210.4002	Impôts à la source		55 000.00		50 000.00		73 462.48
210.4003.1	Impôts a la source		100.00		100.00	-	73 402,40
210.4004	Impôts des frontaliers	-	760 000.00		750 000.00		774 954.00
210.4011	Impôts sur le bénéfice PM		80 000.00		100 000.00		116 106.33
210.4012	Impôts sur le capital PM		10 000.00		9 000.00		17 844.95
210.4013	Impôts s/immeubles de sociétés		500.00		500.00		1 914.16
210.4020	Impôts foncier		305 000.00		285 000.00		276 305.80
210.4040	Droits de mutation		95 000.00		95 000.00		171 152.40
210.4050	Impôts sur les successions & donations		75 000.00		50 000.00		156 841.90
210.4061	Impôts sur les chiens		12 500.00		12 500.00		12 100.00
210.4090	Impôts recus après défalcation		5 000.00		5 000.00		57 772.33
210.4100	Impôts sur les patentes		600.00		600.00		525.00
210.4319	Frais poursuites		3 500.00		3 500.00		3 350.33
210.4362	Rembour, frais & intérêts de retard		30 000.00		30 000.00		41 607.53
210.4411	Part sur les gains immobiliers		95 000.00		90 000.00		178 978.75
210.4510	Compensation canton RIE III		14 800.00		10 187.00		15 263.48
22	Services financiers	1 045 017.00			1 281 311.00	1 156 424.00	1 245 153.35
220	Service de la dette	1 035 017.00			1 233 311.00	1 146 424.00	1 195 372.00
220.3210	Intérêts sur compte courant	20.00		40.00			
220.3321	Amortissement suppl.						
220.3520	Péréquation alimentation	1 004 997.00		947 936.00		911 852.00	
220.3520.0	Année précédente et correction évaluation	30 000.00		45 000.00		34 572.00	
220.3809	Attribution Fonds de réserve					200 000.00	
220.4242	Gains sur terrain				VA-1210-100		800.00
220.4520	Péréquation couche population + etc	1	817 642 00		733 545.00		811 218.00
220.4520.1	Péréquation dépenses thématiques		416 671.00		349 766.00		383 354.00
220.4809	Retrait Fonds de réserve		150 000.00		150 000.00		
						10.000	
221	Rendement des titres & créances	10 000.00					49 781.3
221.3199	Attribution perte sur débiteurs	10 000.00		10 000.00		10 000.00	
221.4221	Intérêts des titres & créances		50 000.00		48 000.00		49 781.3
			-				
	-	+					
-		-					
			1	1		I .	

322.3141 Entretien des refuges forestier

Montant revu à la baisse par rapport à l'année 2022 permettra de poursuivre l'entretien des refuges forestiers et donc de maintenir ce patrimoine bâti qui fait entre autre le bonheur des promeneurs.

322.3146 Entretien des forêts

Il s'agit du compte qui comptabilise les heures effectués par les employés dans les forêts.

322.3189 Dépenses diverses

Ce montant, légèrement supérieur à 2022 comprend le montant de la future de la certification des forêts communales pour maintenir le label FSC octroyé une première fois en 2004 et dont la dernière certification a été attribué en 2018. Pour rappel, le label FSC est un label international garantissant que les bois utilisés se conforment aux procédures de gestion durable des forêts.

322.3189.5 Entreprises forestières

Durant l'année 2023, les entreprises concernées interviendront au Mollendruz, au Nanchet, aux Epoisats, sur les côtes de Groenroux, au Bois à ban et dans le Risoud.

322.3521 Participation Groupement Mollendruz

Légère augmentation de la participation de la Commune en attendant le renouvellement de la convention de subventionnement pour les tâches étatiques dont le montant pour 2023, basé sur le budget 2022, pourrait être légèrement supérieur. - Le détail complet figure sous **l'annexe** « **B** ».

322.4355.1 Vente bois de services

On entend par bois de service, le bois destiné prioritaire à la construction, qui est donc la matière la plus valorisée. Le prix du marché du bois avait été revu à la hausse depuis la mi-juin 2021 et ceci jusqu'au début de l'Anne 2022. Cette tendance ne semble vraisemblablement pas se poursuivre pour l'année civile 2023. Nous restons donc prudent pour ce poste.

322.4355.5 Ventes de bois de feu (copeaux)

Il s'agit ici du bois destiné aux centrales de chauffe (mélange de résineux et de feuillus). Un contrat d'une durée de 5 années a été signé en 2022 entre la Commune de L'Abbaye et Sogebois / Brassus Bois pour une livraison annuelle de 300 m³ de résineux et de 250 m³ de feuillus.

322.4518.1 Subside cantonal arbres habitats

Pas de modification du montant pour 2023 concernant ces arbres particuliers de par leurs tailles, âges, formes, mini niches écologiques, qui possèdent des caractéristiques de biodiversité spécifiques. Ils sont répertoriés et bénéficient d'une subvention cantonale à hauteur de frs 200.-.

322.4318.3 Soins culturaux et projets subventionnés

Légère diminution du montant pour ce compte qui correspond aux subventions perçues par la DGE Forêt et Biodiversité en lien avec les soins culturaux, la gestion des pâturages boisés, les dégâts des bostriches (ou bostryche) ainsi que pour les coupes au câble-grue.

328.3145.1 Entretien des clôtures

Ce poste concerne outre les clôtures classiques, la rénovation et la réfection des murs en pierres sèches, dont le Fond Suisse pour le Paysage (FSP), le canton de Vaud et la Confédération subventionnent à hauteur d'environ 25% les travaux réalisés en respectant les critères du cahier des charges. Pour l'année 2023, est prévu la rénovation du mur en pierres sèches entourant la citerne sous le Chalet du Bucley.

Compte	Désignation	Budget	2023	Budge	t 2022	Compte	2021
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
		3.0.30	110101100	Unicigoo	TREVENIUS	Unarges	Revenus
3	Domaines et bâtiments	852 603.00	571 258.00	860 603.00	559 510.00	890 065.15	661 158.34
32	Forêt & Alpages	556 423.00	431 098.00	560 353.00	416 150.00	619 944.80	518 336.04
322	Forêts communales et du Risoud	393 723.00	329 250.00	401 463.00	319 250.00	400 184.90	419 000.00
322.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	100.00		100.00		203.10	
322.3050	Assurances maladie & accidents	20.00		20.00		49.60	
322.3141	Entretien des refuges forestiers	15 000.00		45 000.00		820.35	
322.3142	Entretien des chemins	20 000.00		20 000.00		43 386.00	
322.3146	Entretien des forêts	2 500.00		500.00		2 205.00	
322.3185.1	AFV cotisation & courtage + Fonds Vaudois	12 000.00		12 000.00		9 630.05	
322.3186	Assurance ECA & divers	900.00		900.00		831.25	
322.3189	Dépenses diverses	5 500.00		2 000.00		2 514.95	
322.3189.2	Soins culturaux	50 000.00		40 000.00		43 728.40	
322.3189.5	Entreprises forestières	250 000.00		250 000.00		271 856.70	
322.3521	Participation Grp forestier du Mollendruz	36 703.00		29 943.00		23 959.50	
322.3809	Usagers du Risoud / Poste des Mines	1 000.00	100 000 00	1 000.00	100 000 00	1 000.00	
322.4355.1 322.4355.2	Ventes de bois de service		190 000.00		180 000.00		181 415.05
322.4355.5	Ventes de bois de l'industrie		20 000.00		25 000.00		9 182.00
322.4355.5	Ventes de bois de feu (copeaux)		40 000.00		30 000.00		52 443.40
322.4517	Rembour. droit sur carburant Subside cantonal arbres habitats		4 250.00		4 250.00		4 402.25
322.4518.1	Soins culturaux et projets subventionnés		30 000.00 45 000.00		30 000.00 50 000.00		73 598.00
UZZ.7010.3	Como culturaux et projets subvertitorines		45 000.00		00.000 uc		97 959.30
328	Alpages	162 700.00	101 848.00	158 890.00	96 900.00	219 759.90	99 336.04
328.3011	Traitements	5 000.00	101 040.00	4 500.00	30 300.00	3 790.00	33 330.04
328.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	400.00		400.00		349.10	
328.3050	Assurances maladie & accidents	100.00		100.00		85.20	
328.3142	Entretien de chemins sur pâturage	20 000.00		20 000.00		40 851.85	
328.3145.1	Entretien des clôtures	17 000.00		17 000.00		13 919.00	
328.3145.2	Entretien des chalets	45 000.00		45 000.00		76 826.15	
328.3186	Assurance de choses	9 500.00		9 500.00		9 613.00	
328.3189.5	Entreprises forestières	100.00		100.00		5 5 7 5 15 5	
328.3190	Dépenses diverses	500.00		500.00		521.60	*
328.3222	Intérêts des emprunts	3 600.00		3 290.00		3 804.00	
328.3311	Amortissement	61 500.00		58 500.00	(70 000.00	
328.3321	Amortissement suppl.						
328.4271	Location Bucley & Pré d'Etoy		18 628.00		15 180.00		15 180.00
328.4271.1	Location Duchatte & Racine		16 140.00		16 140.00		16 140.00
328.4271.3	Location Chalet Neuf		7 800.00		7 800.00		7 800.00
328.4271.4	Location Croisettes		12 000.00		12 000.00		12 000.00
328.4271.41	Location Croisettes - Buvette		10 000.00		10 000.00		10 000.00
328.4271.5	Location Mollendruz		9 040.00		9 040.00		9 040.00
328.4271.51	Location Mollendruz - Buvette		3 000.00		3 000.00		3 000.00
328.4271.6	Location Croset au Boucher		7 740.00		7 740.00		7 740.00
328.4271.7	Locations diverses		12 500.00		12 000.00		12 723.90
328.4518	Subsides divers		1 000.00		1 000.00		1 000.00
328.4518.1	Subsides murs		4 000.00		3 000.00		4 712.14
328.4518.2	Subsides A. Foncières						86 900.00
35	Bâtiments	296 180.00	140 160.00	200 250 00	143 360.00	270 420 25	440,000,00
351	Hôtel de Ville	78 000.00	54 100.00	300 250.00 80 500.00		270 120.35	142 822.30
351.3114	Machines, matériel, mobilier	30 000.00	34 100.00	30 000.00		55 795.60 22 201.35	54 000.00
351.3124	Chauffage	7 000.00		4 500.00		4 802.90	
351.3141	Entretien du bâtiment	30 000.00		35 000.00		22 111.40	
351.3186	Assurances de choses, RC	8 500.00		8 500.00		6 069.40	
351.3189	Frais divers	2 500.00		2 500.00		610.55	
351.4271	Loyer du tenancier	2 000.00	54 000.00	2 000.00	54 000.00	010.55	54 000.00
351.4659	Participations diverses		100.00		100.00		34 000.00
					100.00		
352	Bâtiment "rue de la Poste 2" - Le Pont	3 000.00	12 060.00	3 500.00	12 060.00	1 758.65	12 060.00
352.3141	Entretien du bâtiment	2 000.00		2 000.00		980.20	.2 000.00
352.3186	Assurance de choses, RC	1 000.00		1 500.00		778.45	
352.4231	Produit de la location		12 060.00		12 060.00		12 060.00
							1 100.30

355.3124 Achat de mazout La consommation et l'évolution du prix du mazout sont estimés au mieux.
355.3311 Amortissement Montant de Frs 45'000, Voir tableau des amortissements.

355.4351 Vente de chaleur

Estimation du montant de ce poste sur la consommation des « clients ».

358.4271 Locations diverses

Montant de la location Halle CFF (pour le Caprice) ainsi qu'un fortin « cave fromage ».

420.4516 Subvention cantonale et divers

Montant pour la révision de notre PGA et règlement, dossier pas terminé en 2022.

Compte	Désignation	Budge	t 2023	Budget	2022	Compte	s 2021
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
		70.400.00	0.000.00	70 000 00	40 200 00	74 045 00	0.750.00
3 54 354.3114	Bâtiment de la protection civile Achat de machines, matériel d'exploitation	70 400.00 500.00	6 000.00	70 200.00 500.00	10 200.00	71 815.90	9 759.00
354.3114	Chauffage, éclairage, eau	1 600.00		1 000.00		1 386.50	
354.3123.1	Ventilation, cuisine, etc	1 000.00		1 200.00		1 242.00	
354.3141	Entretien du bâtiment	5 000.00		4 500.00		5 269.85	
354.3186	Assurances de tiers, choses, RC	1 500.00		1 500.00		1 680.55	
354.3222	Intérêts des emprunts	3 200.00		2 900.00		3 637.00	
354.3311	Amortissement	58 600.00		58 600.00		58 600.00	
354.4271	Produit de la location		2 000.00		2 000.00		1 559.00
354.4351	Rétrocession de la PCi		4 000.00		8 200.00		8 200.00
355	Bâtiment - locaux techniques	94 500.00	25 800.00	83 800.00	24 800.00	99 705.10	24 594.85
355.3124	Achat de mazout "Eco"	40 000.00		30 000.00		20 265.00	
355.3141	Entretien du bâtiment	3 500.00		3 500.00		3 259.10	
355.3222	Intérêts des emprunts	6 000.00		5 300.00		6 181.00	
355.3311	Amortissement	45 000.00		45 000.00	1.000.00	70 000.00	1 000 00
355.4231	Location garage		1 800.00		1 800.00		1 800.00
355.4351	Vente de chaleur (Village + Primavesta)	-	24 000.00		23 000.00		22 794.85
256	Locaux du feu	26 250.00	38 600.00	25 450.00	38 600.00	27 366.15	38 148.45
356 356.3123	Chauffage, éclairage	1 700.00	36 000.00	1 500.00	30 000.00	1 326.60	30 140.43
356.3124	Eau	700.00		300.00		612,85	
356.3141	Entretien du bâtiment	3 500.00		3 500.00		5 197.65	
356.3186	Assurances de tiers, choses, RC	600.00		600.00		537.05	
356.3222	Intérêts des emprunts	1 750.00		1 550.00		1 692.00	
356.3311	Amortissement	18 000.00		18 000.00		18 000.00	
356.4231	Location au SDIS + CSU		31 600.00		31 600.00		31 600.00
356.4351	Vente de chaleur		7 000.00		7 000.00		6 548.45
357	Local de la voirie	14 830.00		26 600.00		10 137.70	
357.3123	Chauffage, éclairage	1 000.00		750.00		1 392.60	
357.3124	Eau	300.00		300.00		170.75	
357.3141	Entretien du bâtiment	2 500.00		2 500.00		2 649.85	
357.3186	Assurances de tiers, choses, RC	300.00		300.00		269.25	
357.3222	Intérêts des emprunts	530.00		1 250.00		166.00	
357.3311	Amortissement	10 200.00		21 500.00		5 489.25	
050	Dot diver (Nell OFF, Texts Feeting)	0.200.00	3 600.00	40 200 00	3 600.00	3 541.25	4 260.00
358	Bât. divers (Hall CFF - Tour - Fortins)	9 200.00 6 000.00		10 200.00 6 500.00	3 600.00	2 268.00	4 200.00
358.3141	Entretien du bâtiment Assurances de tiers, choses, RC	1 700.00		1 700.00		1 273.25	
358.3186 358.3189	Frais divers	1 500.00		2 000.00		1 27 0.20	
358.4271	Locations diverses	1 500.00	3 600.00	2 000.00	3 600.00		4 260.00
330.4271	Locations diverses		0 000.00		0 000.00		, 200.00
4	Travaux	1 668 615.00		1 545 435.00		1 494 626.75	732 174.60
420	Urbanisme	93 550.00				80 388.75	
420.3011	Traitements	9 500.00		9 500.00		7 307.00	
420.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	820.00		820.00		673.00	
420.3040	Caisse retraite	1 200.00		1 200.00		946.80	
420.3050	Assurances maladie & accidents	250.00		250.00		164.30	
420.3091	Formation du personnel	500.00		1 000.00		0.400.75	
420.3109	Avis d'enquêtes	2 500.00		2 000.00		3 120.75	
420.3144	Relevés cadastraux	1 500.00	·	1 500.00		753.90 793.85	
420.3145	Nouveaux aménagements	500.00		2 500.00			
420.3185	Honoraires & frais d'études	55 000.00		50 000.00		54 967.15 1 032.00	
420.3222	Intérêts des emprunts	2 550.00		900.00		10 630.00	
420.3311	Amortissement Redevance Romande Energie	19 230.00	21 000.00	10 630.00	21 000.00	10 030.00	21 000.00
420.4111 420.4112	Energie kWh (photovoltaïque)		3 000.00		21000.00		2 013.30
420.4112	Permis de construire / habiter		25 000.00		15 000.00		51 741.5
420.4516	Subvention cantonale et divers		40 000.00		40 000.00		01741.0
430	Réseau routier - Travaux	850 035.00					
430.3011	Traitements	90 000.00		75 000.00		71 064.00	
430.3012	Traitements des temporaires	6 000.00		40 000.00		4 536.30	
430.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	9 000.00		7 000.00		6 789.30	
430.3040	Caisse de retraite	12 000.00		9 500.00		9 208.50	
430.3050	Assurances maladie & accidents	2 500.00		2 000.00		1 657.10	
430.3060	Indemnisations, rembr. de frais	2 500.00		2 000.00	4	1 112.00	
430.3091	Formation du personnel	1 000.00	U	-	1		
		• 1					and the second s

430.3114 Achat machine, matériel d'exploitation

Le matériel d'exploitation est vieillissant, il faut anticiper le renouvellement du parc machine. De plus, avec l'arrivée du 3ème employé communal, l'achat d'outils supplémentaires est à prévoir. La location d'une machine pour permettre le désherbage sans produits phytosanitaires est envisagée.

430.3142 Entretien du réseau (route) communal

Entretiens des routes Communales (Vers-Chez-Grosjean DP 1038, DP 1034, DP 1035. Groenroux DP 1047. Les Bioux, trottoir La Grande Partie DP 1027, etc.)

430.3142.0 Entretien du réseau (éclairage)

Chaque année, nous devons mettre aux normes et entretenir le réseau d'éclairage. Le changement de 3 mâts complets aux Bioux est à prévoir tout comme la réfection de scellement de 21 candélabres.

430.3311 Amortissement

(Voir tableau des amortissements)

430.3189 Leasing Véhicule

Un troisième véhicule est nécessaire pour le service de voirie.

440.3145 : Entretien des cimetières :

Des travaux pour herber certaines zones du cimetière de l'Abbaye sont prévus.

450. Ordures ménagères

450.3521 Participation frais Vallée de Joux

Selon le décompte intercommunal, sous l'annexe E.

460.3144 Entretien réseau & fournitures

Remplacement de conduites cassées de manière à diminuer les eaux claires dans la STEP des Bioux

460.4342 et 4342.1 Taxes collecteurs et d'épuration

Comme indiqué dans le préavis 6/2012, il s'agit des comptes utilisés pour ce chapitre. (Pour rappel, ces comptes sont considérés comme « comptes de taxes affectées »)

Compte	Désignation	Budget	2023	Budget		Compte	s 2021
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30.3114	Achat matériel et vêtements	25 000.00		20 000.00		2 875.20	
130.3123	Eclairage public (kWh)	17 000.00		14 000.00		14 380.55	
130.3124	Achat de carburant	6 000.00		5 000.00		3 979.70	
30.3142	Entretien du réseau (route) communal	160 000.00		150 000.00		123 181.50	
130.3142.0	Entretien du réseau (éclairage)	35 000.00		35 000.00 15 000.00		23 543.90 15 773.40	
130.3142.5	Signalisation routière	20 000.00		120 000.00		165 395.80	
130.3142.6 130.3142.7	Déblai de neige Sablage des routes communales	135 000.00 3 000.00		3 000.00		2 633.50	
430.3142.7	Entretien et service du matériel	7 000.00		5 000.00		9 463.05	
430.3154	Outillage divers	7 000.00		7 000.00		4 315,40	
430.3155	Entretien véhicules	15 000.00		15 000.00		18 806.55	
430.3185	Frais d'études (divers)	3 000.00		2 500.00	-	400.00	
430.3186	Assurances de tiers, choses, RC	7 000.00		8 000.00		5 342.55	
430.3189	Leasing Véhicule	11 000.00		0 000.00		0.012.00	
130.3222	Intérêts des emprunts	19 150.00		14 670.00		14 451.00	
430.3311	Amortissement	256 885.00		234 885.00		219 052.25	
130.4659	Contributions diverses	200 000.00	10 000.00	201 000.00	10 000.00	210 002.20	16 330.0
100.1000	Contributions divoloss		10 000.00		10 000.00		10 000.0
440	Cimetières	15 180.00		22 080.00		18 659.50	
140.3011	Traitements	6 000.00		5 000.00		4 610.00	
140.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	500.00		450.00		424.60	,
140.3040	Caisse de retraite	750.00		700.00		597.40	
440.3050	Assurances maladie & accidents	150.00		150.00		103.60	
440.3114	Achat de matériel	500.00		500.00			
440.3123	Electricité	250.00		250.00		207.00	
440.3145	Entretien des cimetières	7 000.00		15 000.00		12 691.75	
440.3186	Assurances de tiers, choses, RC	30.00		30.00		25.15	
45	Ordures ménagères et déchets	331 000.00	275 000.00	303 650.00	270 000.00	296 997.20	267 651.0
450	Ordures ménagères et déchets	331 000.00	275 000.00	303 650.00	270 000.00	296 997.20	267 651.0
450.3011	Traitements du personnel	53 000.00		39 000.00		43'275.00	
450.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	4 800.00		3 300.00		3'985.50	
450.3040	Caisse de retraite	6 500.00		5 200.00		5'607.60	
450.3050	Assurances maladie & accidents	1 100.00		950.00		'972.80	
450.3189	Frais déchets communaux (divers)	500.00					
450.3190	REDIP (réduction impôt préalable) TVA	3 000.00		2 500.00		3'150.30	
450.3301	Défalcations taxes "déchets"	500.00		500.00		1'102.65	
450.3521	Participation frais Vallée de Joux	258 600.00		249 200.00		236'853.35	
450.3901	Imputation Interne	3 000.00	00.000.00	3 000.00	04.000.00	2'050.00	CE1007 E
450.4341	Rétrocession Valorsa (sacs)		68 000.00		64 000.00		65'987.5
450.4342	Taxe sur les déchets		154 000.00		156 000.00		150'815.5
450.4361	Traitement du personnel (re-facturation)	-	53 000.00		50 000.00		50'848.0
40	Discoundificant of differentian	346 000.00	346 000.00	342 000.00	342 000.00	358 089.10	358 087.3
46 460	Réseau d'égout et d'épuration Collecteurs et stations de pompage	185 750.00	330 000.00	175 750.00	325 000.00	185 675.70	
460.3011	Traitements du personnel	46 000.00	330 000.00	38 000.00	323 000.00	35 933.70	
460.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	4 300.00		3 300.00		3 309.40	
460.3040	Caisse de retraite	5 800.00		5 500.00		4 656.30	
460.3050	Assurances maladie & accidents	100.00		900.00		807.80	
460.3060	Indemnisations, rembr. de frais	600.00		600.00		600.00	
460.3091	Formation du personnel	1 000.00		500.00		000.00	
460.3114	Achats de matériel & outillage	500.00		500.00			
460.3123	Electricité	12 500.00		9 000.00		11 575.90	
460.3124	Achats d'essence	2 500.00		2 000.00		1 784.85	
460.3144	Entretien réseau & fournitures	60 000.00		70 000.00		45 878.85	
460.3150	Entretien machines & outillage	500.00		500.00		10 01 0.00	
460.3155	Entretien véhicule	2 000.00		2 000.00		1 863.90	
460.3185	Honoraires & frais d'étude	10 000.00		10 000.00		2 094.25	
460.3186	Assurances de tiers, choses, RC	2 400.00		2 400.00		2 286.75	
460.3190	REDIP (réduction impôt préalable) TVA		_ = =	_ 100,20			
460.3301	Défalcations taxes "épuration"	500.00		500.00			
460.3809	Attribution au fonds de réserve	33 050.00		26 050.00		72 034.00	
460.3901	Imputation Interne	4 000.00		4 000.00		2 850.00	
460.4341	Taxe de raccordement	1 300.00	20 000.00		20 000.00		24 063.
460.4342	Taxe de raccordement Taxe d'entretien collecteurs		125 000.00		124 000.00		126 635.0
460.4342.1	Taxe annuelle d'épuration		185 000.00		181 000.00		191 276.8

462.3144 Entretien de la STEP

Entretien révision du dégrilleur et remplacement de pompes de la STEP du Pont.

462.3191 Impôts et taxe

Compte concernant la taxe sur les micropolluants.

464.3144 Entretien de la STEP

Entretien remplacement de pompe de la STEP des Bioux.

464.3191 Impôts et taxe

Compte concernant la taxe sur les micropolluants.

470 Cours d'eau – bord lac – port

Divers projets sont en cours d'étude, s'ils devaient voir le jour. Ils feraient alors l'objet de préavis.

50. Instruction publique

Les éléments qui expliquent cette augmentation figurent sous l'annexe « A » (Association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux - ASIVJ)

500.3161: Loc. classes & salle gym néant

500.4524 : Rétrocession du groupement scolaire

Ces deux comptes sont annulés car les paiements se font en direct avec le village des Bioux.

Le rapport de la CoGestFin ASIVJ + budget 2023 - sous annexe A

Compte	Désignation	Budge	t 2023	Budget	2022	Compte	s 2021
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
462	STEP Le Pont-Les Charbonnières	90 700.00	16 000.00	105 700.00 5 000.00	17 000.00	85 108.30	16 112.00
462.3114 462.3123	Achats de matériel & Chlorure Electricité	5 000.00 13 000.00		10 000.00		5 175.10 13 083.40	
462.3141	Transports des boues et traitement	31 000.00		29 000.00		28 376.55	
462.3144	Entretien de la STEP	20 000.00		40 000.00		19 275.80	
462.3150	Entretien des machines & outillage	500.00		500.00		10 270.00	
462.3186	Assurances de choses, RC	1 500.00		1 500.00		1 412.40	
462.3188	Transports & dégrillage	500.00		500.00		162.85	
462.3191	Impôts et taxe	7 200.00		7 200.00		7 434.00	
462.3526	Frais d'incinération des boues	12 000.00		12 000.00		10 188.20	
462.4526	Participation Commune du Lieu		16 000.00		17 000.00		16 112.00
464	STEP - Les Bioux	69 550.00		60 550.00		87 305.10	
464.3114	Achats de matériel & Chlorure	3 500.00		3 500.00		4 098.40	
464.3123	Electricité	14 000.00		10 000.00		13 859.65	
464.3141	Transports des boues et traitement	21 000.00		18 000.00		19 498.50	
464.3144	Entretien de la STEP	15 000.00		13 000.00		34 634.15	
464.3150	Entretien des machines & outillage	500.00		500.00		4 004 00	
464.3186	Assurances de choses, RC	1 350.00		1 350.00		1 234.20	
464.3188	Transports & dégrillage	500.00		500.00		112.90	
462.3191 464.3526	Impôts et taxe Frais d'incinération des boues	5 700.00 8 000.00		5 700.00 8 000.00		5 787.00 8 080.30	
464.3526	Frais d incineration des boues	8 000.00		8 000.00		8 080.30	
470	Cours d'eau - bord lac - port	32 850.00	13 500.00	12 850.00	11 500.00	22 530.65	15 351.40
470.3011	Traitements du personnel	2 000.00	13 300.00	2 000.00	11 300.00	1 822.00	13 331.40
470.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	150.00		150.00		167.80	
470.3141	Entretien divers	25 000.00		5 000.00		13 479.60	
470.3145	Nouveaux aménagements	1 000.00		1 000.00		10 17 0.00	
470.3146	Entretien zone boisée, bord du lac	3 000.00		3 000.00		6 097.45	
470.3154	Contrôle des plages	700.00		700.00		680.00	
470.3189	Frais divers	1 000.00		1 000.00		283.80	
470.4272	Taxe d'amarrage		7 000.00		7 000.00		6 700.00
470.4355	Vente "bois"		500.00		1 000.00		923.40
470.4659	Contributions diverses		6 000.00		3 500.00		7 728.00
470.4809	Retrait Fonds réserve			į į			
5	Instruction publique et cultes	971 750.00	50.00	1 001 500.00	82 650.00	903 847.80	82 600.00
500	Enseignement	ļ		82 600.00	82 600.00	82 600.00	82 600.00
500.3161	Loc. classes & salle gym	néant	-11	82 600.00	00.000.00	82 600.00	00.000.00
500.4524	Rétrocession du groupement scolaire		néant		82 600.00		82 600.00
510	Enseignement primaire	664 900.00		640 200.00		571 530.00	
510.3512	Groupe scolaire Vallée de Joux	664 900.00		640 200.00		571 530.00	
310.3312	Groupe scolaire vallee de 300x	004 300.00		040 200.00	-	371 330.00	
520	Enseignement secondaire	270 300.00		243 600.00		220 810.00	
520.3512	Participation à l'enseignement secondaire	270 300.00		243 600.00	-	220 810.00	
		1					
550	Formation professionnelle	2 000.00		2 000.00		1 960.55	
550.3512	Office d'orientation scolaire	2 000.00		2 000.00		1 960.55	
580	Temples & cultes	34 550.00		33 100.00		26 947.25	
580.3011	Traitements des concierges	4 000.00		4 000.00		4 000.00	
580.3012	Traitements des organistes	4 000.00		4 000.00		2 400.00	
580.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	350.00		350.00		368.40	
580.3123	Chauffage, éclairage, eau	7 000.00		8 000.00		5 703.25	
580.3141	Entretien du temple	1 500.00		1 500.00		683.30	
580.3185	Frais d'études (divers)	500.00		500.00		10.000.55	
580.3652.1	Subside à la paroisse catholique	15 600.00		13 150.00		12 200.00	
580.3652.2	Aide à la paroisse protestante	1 600.00		1 600.00		1 592.30	
580.4319	Emoluments divers		50.00		50.00		
		1					
		1					
		1					

610.3511 part Gendarmerie

Participation selon les chiffres transmis par le Canton.

633.3527 Incinération des déchets carnés

Participation selon les chiffres transmis par la Commune du Chenit.

650.3521.1 Participation SDIS Vallée de Joux

Montant selon détail annexe D

660.3521 Protection Jura Nord Vaudois

Montant selon détail annexe C.

La participation des communes a été calculée sur un montant de fr. 18.70 (population env. 1540)

7 Cohésion Sociale

710.3012 Traitement du préposé AAS+RAS

Ce montant est calculé sur la base d'un forfait de 5.- par habitant et d'un montant de 250.- par voix (la commune possédant 4 voix).

710.3170 Repas et soutien aux ainés.

Ce nouveau compte d'un montant de frs 10'000.- englobe un montant destiné aux repas ainsi que pour les conférences que nous organiserons pour les ainés de la Commune

710.3655 Participation La Scène

Également un nouveau compte qui correspond à la contribution de la Commune de L'Abbaye au projet initié en septembre 2022 par la Commune du Chenit, intitulé La Scène.

720.3515 Décompte année précédente et correction évaluation

Adaptation est prévue pour ce chapitre, à la suite des simulations étudiées, en fonction des recettes prévues en 2023.

730.3655.31 Subvention (AJOVAL) - réseau enfance Orbe- la Vallée

Pour rappel et comme expliqué lors de la présentation au C.C. du mardi 13 septembre 2022, 25 communes sont membres du réseau AJOVAL, but optionnel de l'Association Régionale de l'Action Sociale (ARAS) en charge de la gestion du réseau incluant le préscolaire et le parascolaire.

Le calcul de la contribution financière est effectué en distinguant l'accueil préscolaire ainsi que l'accueil familial (50% des coûts par habitant et 50% des coûts selon les heures consommées) et l'accueil parascolaire dont le financement est à la charge des communes concernées selon une clé de répartition.

L'augmentation d'environ de frs 44'900 s'explique principalement par la revalorisation salariale par l'augmentation en lien avec l'indice du coût de la vie mais également par le départ du réseau de la Commune de Bavois et de Chavornay.

Date, le 03.11.2022 Page 14

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Police	321 609.00	12 500.00	310 499.50	11 500.00	276 985.28	7 962.50
610	Corps de police	174 889.00	2 500.00	169 742.00	2 500.00	163 334.85	1 475.00
610.3011	Traitements	9 500.00		9 500.00		7 015.00	
610.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	850.00		850.00		646.10	
610.3040	Caisse de retraite	1 200.00		1 200.00		909.00	
610.3050	Assurances maladie & accidents	250.00		250.00		157.70	
610.3101	Imprimés, matériel de bureau	100.00		100.00			
610.3189	Frais divers	2 000.00		2 000.00		880.05	
610.3511	Part. Gendarmerie	160 989.00		155 842.00		145 654.00	
610.3520.0	Décompte année précédente					8 073.00	
610.4312	Emoluments divers		2 500.00		2 500.00		1 425.00
610.4370	Amendes						50.00
633	Déchets carnés	15 415.00		12 950.00		8 868.90	
633.3527	Incinération des déchets carnés	15 415.00		12 950.00		8 868.90	
640	Sonice des Demnes for the se	44 000 05	40.000.00				
640.3011	Service des Pompes funèbres Traitements	11 900.00	10 000.00	11 900.00	9 000.00	10 683.25	6 487.50
640.3030		10 000.00		10 000.00		8 902.90	
640.3040	Charges sociales AVS - AI - APG - AC Caisse de retraite	650.00		650.00		819.90	
640.3050	Assurances maladie & accidents	400.00		400.00		436.80	
640.3060	Indemnisations, rembr. de frais	50.00		50.00		200.10	
640.3524	Participations aux Pompes Funèbres	300.00 500.00		300.00			
640.4524	Participations des Pompes Funèbres	500.00	0.500.00	500.00	0.500.00	323.55	
640.4651	Contributions diverses		8 500.00 1 500.00		8 500.00		5 835.00
070.7001	CONTRIBUTIONS diverses		1 500.00		500.00		652,50
650	SDIS Défense incendie et secours	90 605.00		88 000.00		72 488.73	
650.3521	Participation "Jeunes sapeurs-pompiers - JSP"	1 130.00		1 900.00		1 074.30	
650.3521.1	Participation "SDIS Vallée de Joux"	86 475.00		83 100.00		70 814.43	
650.3901	Imputation Interne	3 000.00		3 000.00		600.00	
660	Protection civile	28 800.00		27 227 52			
660.3185	Acquisition de places protégées	28 800.00		27 907.50		21 609.55	
660.3521	Protection civile (Jura Nord vaudois)	28 800.00		27 007 50		24 000 55	
660.4819	Retrait du Fonds "abri P.C"	28 800.00		27 907.50		21 609.55	
7	Cohésion Sociale	1 439 166.00		1 439 815.00		1 477 322.61	28 733.75
710	Service social communal	50 850.00		18 665.00		27 456.71	
710.3012	Traitement du préposé AAS + ARAS	8 650.00		7 965.00		17 957.70	
710.3170	Repas et soutien aux ainés	7 000.00					
710.3189	Frais divers	2 400.00		2 400.00		2 397.75	
710.3655	Participation - La Scène	25 000.00					
710.3659	Intégration	3 800.00		3 800.00		3 500.00	
710.3662	Fonds "Léa Rochat"	1 500.00		2 000.00		1 264.00	
710.3664	Frais déchets (don de sacs)	2 500.00		2 500.00		2 337.26	
720	Prévoyance sociale cantonale	1 056 875.00		1 125 000.00		1 195 052.00	
720.3515	Année précédente et correction évaluation	-91 000.00		42 000.00		153 498.00	
720.3515.0	Facture sociale	1 147 875.00		1 083 000.00		1 041 554.00	
730	Santé publique	224 444 00		000 470 00			
730.3655.3	Fondation pour l'accueil (FAJE)	331 441.00		296 150.00		254 813.90	28 733.75
730.3655.31	Subvention (AJOVAL)	7 450.00 323 991.00		7 450.00		7 365.00	
730.4520	Décompte année précédente (AJOVAL)	323 991.00		288 700.00		247 448.90	20.720.75
	TELEVISION DI COORDINA (MOOVAL)						28 733.75

REPARTITION PAR

NATURES

	Désignation	Budge	t 2023	Budge	et 2022	Compte	s 2021
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenu
	CHARGES	8 299 312.00		7 984 085.50		8 179 470.59	
)	Autorités et personnel	864 540.00		775 505.00		778 135.95	
00	Autorités et commissions	193 000.00		172 000.00		187 068.25	
)1	Personnel administratif et d'exploitation	496 650.00		454 465.00		441 808.35	
3	Assurances sociales	62 120.00		48 770.00		53 810.20	
4	Caisses de pensions et de prévoyance	81 850.00		73 700.00		74 167.10	
5	Assurances accidents et maladie	10 020.00		9 170.00		9 113.35	
6		15 400.00		12 900.00		10.75	
	Indemnisation et remboursement de frais					11 522.50	
9	Autres charges des autorités et du personnel	5 500.00		4 500.00		646.20	
	Biens, services, marchandises	2 013 430.00		1 999 980.00		2 107 546.21	
)	Imprimés et fournitures de bureau	36 100.00		32 600.00		47 462.45	
	A abata da machillar makésial machinas akuéhia. Jan	407 500 00		04 000 00		50 444 50	
1	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	107 500.00		81 000.00		58 411.50	
2	Achats d'eau, d'énergie, de combustibles	126 700.00		99 900.00		97 712.65	
1	Entretien des immeubles, routes et territoire	718 500.00		732 500.00		741 899.25	
_		710 300.00		732 300.00		741 099.23	
5	Entretien des objets mobiliers et installations	62 950.00		56 200.00		68 217.15	
	techniques						
<u>}_</u>	Loyers, fermages et redevances d'utilisation			82 600.00		82 600.00	
7	Réceptions et manisfestations	50 000.00		40 000.00		95 135.50	
}	Honoraires et prestations de services	563 280.00		525 280.00		572 405.26	
)	Impôts, taxes, cotisations et frais divers	348 400.00		349 900.00		343 702.45	
	the state of the s	13.30		1		1 2.2.70	
_	Intérêts passifs	41 500.00		32 000.00		32 095.05	
1	Intérêts des dettes à court terme	20.00		40.00		32 033.03	
						04 400 00	
2	Intérêts des dettes à moyen et long terme	39 980.00		29 960.00		31 100.00	
_	Autres intérêts	1 500.00		2 000.00		995.05	
	Amortissements	567 015.00		508 715.00		547 105.04	
)	Amortissements du patrimoine financier	46 000.00		36 000.00		89 233.54	
	Amortissements obligatoires du patrimoine						
	administratif	521 015.00		472 715.00		457 871.50	
_	Dank and in the second of the	0.000.500.00		0.074.707.70			
	Remb., particip., subventions à des collectivités	3 928 586.00		3 871 765.50		3 762 201.63	
1	Canton	2 155 064.00		2 166 642.00		2 135 006.55	
2	Communes et associations de communes	1 773 522.00		1 705 123.50		1 627 195.08	
	Aides et subventions	840 191.00		759 070.00		673 852.71	
5	Aides, subventions à des institutions privées	836 191.00		754 570.00		670 251.45	
3	Aides individuelles	4 000.00		4 500.00		3 601.26	
	- Hood Man Modellion	1 000.00		1 000.00	—	0 001.20	
_	Attributions aux fonds et aux financ. spéciaux	34 050.00		27 050.00		273 034.00	
_		34 030.00		27 050.00		273 034.00	
)	Attributions aux fonds de réserve et de	34 050.00		27 050.00		273 034.00	
_	renouvellement						
	Imputations internes	10 000.00		10 000.00		5 500.00	
)	Imputations internes	10 000.00		10 000.00		5 500.00	
_					1		
				1	t		
_					 		
_				-	 	-	
_					-	_	
_					 		
_			-	-	 	-1	
_						-4-	
		1		+			
_							
					-		

	Désignation		et 2023	Budge	et 2022	Compte	es 2021
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	REVENUS		8 084 621.00		7 947 050 00		0.000.040.07
40	Impôts		5 133 100.00		7 817 958.00		8 308 919.37
400	Impôts sur le revenu, fortune et impôt personnel		4 465 100.00		4 987 100.00 4 350 100.00		5 249 183.39
	Impôts sur le bénéfice net et le capital des pers.				4 330 100.00		4 346 603.20
401	morales		90 500.00		109 500.00		135 865.44
402	Impôts foncier		305 000.00		285 000.00		276 305.80
404	Droits de mutation		95 000.00		95 000.00		171 152.40
405	Impôts sur les successions et donations		75 000.00		50 000.00		156 841.90
406	Impôts et taxes sur la possession et la dépense		97 500.00		92 500.00		104 642.32
409	Impôts récupérés après défalcation		5 000.00		5 000.00		57 772.33
							01 772.00
41	Patentes, concessions		24 600.00		23 700.00		23 538.30
410	Patentes		600.00		600.00		525.00
411	Concessions		24 000.00		23 100.00		23 013.30
42	Revenus du patrimoine		258 908.00		252 960.00		256 184.25
422	Revenus des capitaux du patrimoine financier		50 000.00		48 000.00		49 781.35
423	Revenus des immeubles du patrimoine financier		45 460 00				
			45 460.00		45 460.00		45 460.00
424	Gains comptables sur les placements du patrimoine						000.00
	financier						800.00
427	Revenus des immeubles du patrimoine admnistratif		163 448.00		159 500.00		160 142.90
43	Taxes, émoluments, produits des ventes		984 550.00		952 250.00		1 033 761.26
431	Emoluments		37 550.00		27 550.00		67 868.88
434	Taxes de raccordement et d'utilisation		552 000.00		545 000.00		558 778.35
435	Ventes et prestations de service		294 500.00		283 200.00		293 165.15
436	Remboursements de tiers		100 500.00		96 500.00		113 898.88
437	Amendes						50.00
44	Parts à des recettes cantonales		95 000.00		90 000.00		178 978.75
441	Parts à des recettes cantonales		95 000.00		90 000.00		178 978.75
45	Participations et remboursements des collect.		1 397 863.00		1 329 848.00		4 504 707 00
	publiques		1 337 663.00		1 329 848.00		1 524 787.92
451	Canton		139 050.00		138 437.00		196 935.17
452	Communes et associations de communes		1 258 813.00		1 191 411.00		1 327 852.75
46	Autres participations et subventions		30 600.00		27 100.00		36 985.50
465	Participations et subventions de tiers		30 600.00		27 100.00		36 985.50
48	Prélèvements sur les fonds et financements		150 000.00		150 000.00		
	spéciaux		100 000,00		100 000.00		
480	Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	(150 000.00		150 000.00		
	renouvellement				100 000.00		
49	Immudations into						
490	Imputations internes		10 000.00		5 000.00		5 500.00
490	Imputations internes		10 000.00		5 000.00		5 500.00
_							
							
		-					
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
							1
			-				
							
		-					
	I						

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Er

REPARTITION DES INTÉRÊTS PASSIFS

(Budget)

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2022-2023

Page : 16

	Solde 31.12.2021	Numéro du compte	Année 2022	Année 2023	Soldes 31.12.2023	Comptes
Alpages						
Aménagement sylvo-pastoral	167 000.00	9141.06.13.	25 000.00	25 000.00	117 000.00	328.3311
Aménagement sylvo-pastoral 2018	208 000.00		16 000.00	16 000.00	176 000.00	328.3311
Travaux Bucley (fosse-chaudière)	82 500.00		11 000.00	11 000.00	60 500.00	328.3311
Buvette Mollendruz	52 000.00	141	6 500.00	6 500.00	39 000.00	328.3311
Captage source Croset Boucher	0.00		0.00	3 000.00	en cours	328.3311
<u>Abri Pci</u> (~94-96)	160 000.00	9141.30	10 000.00	10 000.00		354.3311
			15 000.00	15 000.00		6-357.3311
		Total	25 000.00	25 000.00	110 000.00	
	101 010 70		: 222.20	17.222.00		: 0044
Agrand. Poste PCi	404 319.70	9141.14.02.	48 600.00	48 600.00	en cours	354.3311
SDIS -						
Agrand. Garage SDIS - L'Abbaye	204 500.00	9141.12.01,	13 000.00	13 000.00	178 500.00	356.3311
Infrastructures sportives						
Téleski du Lac de Joux SA	18 300.00	9141.13.10.	6 100.00	6 100.00	6 100.00	150.3311
Téleski du Lac de Joux SA	390 000.00		19 500.00	19 500.00	351 000.00	150.3311
TOOM GET LEE TE TE	000	5 132	, , , , , ,	10 000	00.000	100.0
<u>Etudes</u>						
Etude modification PPA Prédicant	10 000.00	9141.09.05.	10 000.00	Terminé	Terminé	
Equipement & rénovation						
Réfection route du Pont	435 000.00		80 000.00	80 000.00	275 000.00	430.3311
Chemin -Bioux-Orient	31 600.00		3 160.00	3 160.00	25 280.00	430.3311
Assainissement passage à niveau	126 000.00		7 000.00	7 000.00	112 000.00	430.3311
Assainissement butte de tir (Bioux)	138 190.00		10 630.00	10 630.00	116 930.00	420.3311
Aménagement (Prédicant)	782 164.25		30 000.00	40 000.00	en cours	355.3311
Mise norme éclairage public	225 000.00		15 000.00	15 000.00	195 000.00	430.3311
Réfection (Rte) Chez Burquin-A	800 000.00		40 000.00	40 000.00	720 000.00	430.3311
Réfection (rue) du Moulin-L'Abbaye	108 500.00	9141.17.03.	15 500.00	15 500.00	77 500.00	430.3311
Aménagement parking Téléski	238 000.00		8 500.00	8 500.00	221 000.00	430.3311
Réfection (Rte) Chez Burquin + EC	210 000.00		10 000.00	10 000.00	190 000.00	430.3311
Assainissement (Rte) Mollendruz	114 000.00	100	13 000.00	13 000.00	88 000.00	430.3311
Réhabilitation des collecteurs	47 000.00		3 000.00	5 500.00	38 500.00	430.331
Pont s/Lionne (RC) étanchéité	41 800.00		5 225.00	5 225.00	31 350.00	430.3311
Réfection Pont s/Lionne (Scierie)	194 525.65		10 000.00	11 000.00	en cours	430.331
Réfection Rte Chez Besson	141 967.90		9 500.00	8 000.00	en cours	430.331
Réfection des locaux Le Prédicant	63 500.00		16 500.00	5 200.00	41 800.00	357.331
Réfection Rte Collondès et Hôtel	6 462.00			travaux en co		430.331
Rénovation toiture (fortins)	0.00			travaux en co		358.331
Assainissement butte de tir (Pont)	0.00		0.00	8 600.00	en cours	420.331
Rénovation Centre sportif	0.00			26 000.00	en cours	150.331
Sentier bords Lac Joux (2005-6)	75 000.00		15 000.00	15 000.00	45 000.00	
Maddala						
Matériel Véhicule multifonction	0.00	0446 22 07	0.00	22 222 20	601110	100 221
Véhicule multifonction	0.00	9146.22.07.	0.00	20 000.00	en cours	430.331
		l,	1			

(budget)

REPARTITION DES INTERETS PASSIFS 2023

Montant total: estimé SFr. 40 000.00

comptes	somr	%	Intérêts	Comptes	inscrit au	
au Bilan		31.12.2023		passifs		Budget.23
	Alpages					
9141.06.13.	Aménagement sylvo-pastoral	117 000.00	2.6%	1 048.81	328.3222	1 000.00
9141.18.01.	Aménagement sylvo-pastoral	176 000.00	3.9%	1 577.70	328.3222	1 600.00
9141.19.06.	Travaux Bucley (fosse-chaudière	60 500.00	1.4%	542.34	328.3222	550.00
9141.19.07.	Buvette Mollendruz	39 000.00	0.9%	349.60	328.3222	
9141.22.08.	Captage source Croset Boucher	13 000.00	0.3%	116.53	328.3222	100.00
9141.30	<u>Abri Pci</u> (1994-96)	110 000.00				
	52%	57 200.00	1.3%	512.75	354.3222	500.00
	20%	22 000.00	0.5%	197.21	355.3222	200.00
	14%	15 400.00	0.3%	138.05	356.3222	150.00
	14%	15 400.00	0.3%	138.05	357.3222	150.00
9141.14.02	Agrand. Poste PCi	300 000.00	6.7%	2 689.27	354.3222	2 700.00
	Equipement + divers					
9141.07.05.	Rénovation route du Pont -Prêt LIM	374 000.00	-			
9141.12.01.	Agrand, garage SDIS	178 500.00	4.0%	1 600.11	356.3222	1 600.00
9141.13.02.	Assainis. passage à niveau	112 000.00	2.5%	1 003.99	430.3222	
9141.13.07.	Assainis. butte de tir (Bioux)	116 930.00	2.6%	1 048.19	420.3222	
9141.13.10.	Téléski	6 100.00	0.1%	54.68	150.3222	
9164.21.02.			7.9%	3 146.44	150.3222	
9141.14.04.			14.6%	5 826.75	355.3222	
9141.15.06.	Mise norme éclairage public	650 000.00 195 000.00	4.4%	1 748.02	430.3222	<u> </u>
9141.16.01.	Réfection (rte) Chez Burquin-A	720 000.00	16.1%	6 454.24		
9141.17.03.			1.7%	694.73	430.3222	-
9141.18.05. Aménagement parking Téléski		221 000.00	5.0%	1 981.09	430.3222	
9141.18.06.	Réfection (Rte) Chez Burquin + E	190 000.00	4.3%	1 703.20		+
9141.19.02.	Assainissement (Rte) Mollendruz		2.0%	788.85	430.3222	
9141.19.12.		38 500.00	0.9%	345.12		
9141.20.01.	Pont s/Lionne (RC) étanchéité	31 350.00	0.7%	281.03	430.3222	
9141.20.07.	Réfection Pont s/Lionne (Scierie)		3.9%	1 568.74		
9141.20.08.	Réfection Rte Chez Besson	124 000.00	2.8%	1 111.56		
9141.21.01.	Réfection des locaux Le Prédicar		0.9%	374.70		
9141.22.04.	Assainis. butte de tir (Pont)	170 000.00	3.8%	1 523.92	420.3322	
	Sentier bords Lac Joux - Prêt LIM	60 000.00	#.	20.32		
9146.22.07.	Véhicule multifonction	160 000.00	3.6%	1 434.28	430.3322	1 450.00
	compte courant bancaire			20.00		
	Totaux		100.0%			40 000.00

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS (pour information)

BUDGET 2023

Date: 11.10.2022

Page : 18

Plan des investissements 2022-2027

Objet		2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Assainissement butte tir (Le Pont)	DI	250 000						
- préavis 4/2022 - ok	RI							
	DIN	250 000						
Route L'Abbaye - rénovation	DI	50 000	440 000					440 000
- préavis 6/2021 - ok	RI							
	DIN	50 000	440 000					440 000
Parcage (parcomètres)	DI		100 000	50 000	50 000			200 000
(préavis à venir)	RI		10 000	10 000	10 000			30 000
Diese Deédieset (fin eménesement)	DIN DI		90 000	40 000	40 000			170 000
Place Prédicant (fin aménagement)	1 1		150 000					150 000
(préavis à venir)	RI		450,000		1			450.000
Débarandère l'Abbaya 9 Diagra	DIN		150 000					150 000
Débarcadère L'Abbaye & Bioux (préavis à venir)	DI RI		40 000					40 000
(preavis a venir)	DIN		40 000					40 000
Les Glacières (Parc)	DI		40 000	400 000				400 000
(préavis à venir)	RI			400 000				400 000
(produce a volum)	DIN			400 000				400 000
Fortins "le Nid" - Pétra-Félix	DI	100 000		100 000				400 000
- préavis 1/2022 - ok	Ri							
·	NID	100 000						
Hôtel de Ville (façade, fenêtre, cuisine)	DI		550 000	800 000				1 350 000
(préavis à venir)	RI		→					
	DIN		550 000	800 000				1 350 000
Hôtel de Ville (production energie)	DI			500 000				500 000
(préavis à venir)	RI			500.000				500.000
Véhicule multifonction	DIN		250 000	500 000				500 000 250 000
- préavis 7/2022 - ok	Ril		230 000					250 000
produce types 2	DIN		250 000					250 000
Temple de L'Abbaye	DI			200 000				200 000
(préavis à venir)	RI							
	DIN			200 000				200 000
Rte des Pierres Plates	DI			200 000				200 000
(préavis à venir)	RI							
0	DIN			200 000				200 000
Couvert - Les Bioux	DI			55 000				55 000
(préavis à venir)	RI DIN			20 000				20 000
Rue de la Gare et entrée village	DI			35 000	580 000			35 000
(préavis à venir)	RI				360 000			580 000
(preavis a veriii)	DIN				580 000			580 000
STEP - Vallée de Joux	DI				300 000	750 000		750 000
(préavis à venir)	RI					250 000		250 000
(1,000,000,000,000,000,000,000,000,000,0	DIN					500 000		500 000
PGEE - (séparatif / L'Abbaye)	DI		_ 155 000			000 000		155 000
- préavis 3/2022 - ok	RI	3==	155 000					155 000
				22				
PGEE - (séparatif / Bas Bioux-Clos)	DI		350 000	350 000				700 000
(préavis à venir)	RI		100 000	10 000				110 000
	DIN		250 000	340 000				590 000
Total page 1 A REPORTE	DI	400 000	2 035 000	2 555 000	630 000	750 000		5 970 000
	RI		265 000	40 000	10 000	250 000		565 000
Dépenses d'investissement nettes	DIN	400 000	1 770 000	2 515 000	620 000	500 000		5 405 000

l énende

DI: Dépenses d'Investissements

RI: Recettes d'investissements

DIN : Dépenses d'investissement nettes

*** voir au verso ***

Voir page 2 pour le total général 7 240 000

Selon séance de Municiplaité du 07.11.2022

BUDGET 2023

Plan des investissements 2022-2027

Date: 11.10.2022

Page: 19

Objet		2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Report de la page 1	DI	400 000	2 035 000	2 555 000	630 000	750 000		5 970 000
	RI		265 000	40 000	10 000	250 000		565 000
Dépenses nettes d'investissement	DIN	400 000	1 770 000	2 515 000	620 000	500 000		5 405 000
	L DI T	-						
	DI RI							
	DIN							
Ch. de Bellevue	DI		100 000					100 000
(préavis à venir)	RI		100 000					100 000
,	DIN		100 000					100 000
Place de la Tour (RC) -aménagement	DI				600 000			600 000
(préavis à venir)	Ri			-	→			
	DIN				600 000			600 000
Route communale "Burquin" 2ème	DI		350 000					350 000
(préavis à venir)	RI		1					
	DIN		350 000					350 000
Projet Eoliennes - "capital-action"	DI					1 200 000		1 200 000
(préavis à venir)	RI					1 200 000		1 200 000
Aménagement Z-I	DIN DI		-	500 000				500 000
(préavis à venir)	RI			500 000				500 000
(preavis a veriii)	DIN			500 000				500 000
Ouvrage de rétention	DI		685 000	300 000				685 000
à Sagne-Vuagnard	RI		650 000					650 000
- préavis 7/2022 - ok	DIN		35 000					35 000
Collombarium	DI			50 000				50 000
(préavis à venir)	RI							
,	DIN			50 000				50 000
Place de la Tour (milieu) -aménagemer	DI		100 000	100 000				200 000
(préavis à venir)	RI							
	DIN		100 000	100 000				200 000
	DI							
	RI							
	DIN							
	DI RI							
	DIN							
	DI		-					
	RI							
	DIN							
	DI							
	RI		l					
	DIN							
	DI							
	RI							
	DIN							
	DI							
	RI							
	DIN							
Total	DI	400 000	3 270 000	3 205 000	1 230 000	1 950 000		9 655 000
	RI		915 000		10 000	1 450 000		2 415 000
Dépenses d'investissement nettes	DIN	400 000	2 355 000	3 165 000	1 220 000	500 000		7 240 000

Légende

DI : Dépenses d'Investissements RI : Recettes d'investissements DIN : Dépenses d'investissement nettes

Selon séance de Municiplaité du 07.11.2022

Annexes

Annexe A (ASIVI)
Annexe B (Group. forêt)
Annexe C (PCI)
Annexe D (SDIS)
Annexe E (Déchets)
Annexe AJOVAL

Annexe "A"

Association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux

> PRIMAIRES et SECONDAIRES

ASIVJ /Association Intercommunale de la Vallée de Joux

Rapport de la Commission de gestion et des finances relatif au préavis 3/2022 budget 2023

La Commission de gestion et des finances s'est réunie le mardi 6 septembre 2022 dans la salle de Municipalité du Lieu à 18h00

Présents :

Pour la commune du Lieu :

Mme Sylvia Piccinin Loutan, rapporteur

M. Arthur Lespagnol, membre

Pour la commune du Chenit :

M. Marc Ferrari, président

M. Stéphane Reymond, membre

Pour la commune de l'Abbaye :

Mme Eloïse Golay, membre M. Steve Desarzens, membre

Excusée : Mme Béatrice Kunz, commune du Chenit, membre.

Présents pour le Comité de Direction :

Mme Sylvie Aubert Brühlmann, municipale Le Lieu Mme Raffaela Cantone-Meylan, municipale Le Chenit Mme Carole Harle-Voutaz, municipale L'Abbaye Mme Astrid Mignot, secrétaire générale de l'ASIVJ M. Stephan Naddeo, directeur M. Yves Chenaux, boursier de l'ASIVJ

En complément aux différentes précisions déjà apportées par le CoDir dans son préavis, voici les réponses aux questions de la commission.

En préambule, le Président relève la bonne facture du préavis très clair et complet déposé par le CoDir. D'autre part l'ASIVJ a un tout nouveau logo, Mme Aubert Brühlmann nous en explique les principaux contours.

Extrait de la convention primaire pour l'année 2023

Communes	Elèves 31.8.22	%	Habitants 01.01.22	%	Moyenne %
Le Chenit	368	66.788%	4569	65.543%	66.165%
L'Abbaye	116	21.053%	1521	21.819%	21.436%
Le Lieu	67	12.160%	881	12.638%	12.399%
Totaux	551	100.000%	6971	100.000%	100.000%
Participation des cor	mmunes				
Participation des cor Total des charges Total des revenus ava Solde à répartir	and the second second	:-	3'126'240.00 -24'500.00 3'101'740.00 =	SFr. 5'629.29	par élève

Extrait de la convention secondaire pour 2023

Communes	Elèves 31.8.2022	%	Habitants 01.01.2022	%	Moyenne %
Le Chenit	142	64.840%	4569	65.543% [†]	65.191%
L'Abbaye	42	19.178%	1521	21.819%	20.499%
Le Lieu	35	15.982%	881	12.638%	14.310%
Totaux	219	100.000%	6971	100.000%	100.000%
Participation des commune Total des charges			1'347'460.00		
Total des charges					
		_	1'347'460.00 -29'000.00 1'318'460.00 =	SFr. 6'020.37	par élève
Total des charges Total des revenus avant par	rticipation e du Chenit : e de L'Abbaye:	65.191% 20.499% 14.310%	-29'000.00	SFr. 6'020.37 SFr. 6'052.82 SFr. 6'435.71 SFr. 5'390.29	par élève par élève

3udgel 2023 Association scolaire

Budget 2023

500.3100.2 : Prévention, santé, médiation et mobilité.

M. Lespagnol aimerait savoir s'il y aura une brochure qui sera également éditée sur le thème du harcèlement car pour l'instant, les parents ont reçu uniquement une feuille « Joue la Cool » et ce n'est pas très percutant.

Le CoDir nous informe que cela ne fait pas partie des responsabilités de l'ASIVJ d'éditer ce type de brochure. Cependant, l'ASIVJ peut parfois intervenir et soutenir des actions comme ce fut le cas avec Caméléon.

500.3111 : Achat et entretien matériel informatique/site internet CHF 15'000.-

M. Reymond demande si l'augmentation CHF 5'000.- concerne uniquement la création d'un nouveau site Internet. Réponse : Oui et en l'état il s'agit d'une estimation destinée à la création d'un site pour l'ASIVJ.

500.3185.1: Honoraires/frais d'études CHF 100'000.-

Mme Aubert Brühlmann nous explique que ce chiffre est une estimation car pour l'heure, l'ASIVJ ne sait pas qui prendra en charge les différents frais. Il faudra voir l'évolution du projet et si la commune du Chenit verse une participation. Ce chiffre est porté au budget afin d'éviter de devoir refaire un préavis. L'ASIVJ aura besoin d'un BAMO (Bureau d'Assistance au Maître de l'Ouvrage).

500.3187 : Frais de promotions

Le CoDir souhaite reconduire la partie conviviale ainsi que l'apéritif à l'issue de la cérémonie des promotions pour les 11èmes années. Cette nouveauté a été bien accueillie en 2022 par les enseignants, les élèves et les parents qui ont pu prendre congé lors de ce moment convivial.

M. Reymond se questionne au sujet des promotions chez les petits.

M. Naddeo nous informe qu'en 2022, en raison de la situation sanitaire, la décision a été prise de les supprimer pour les petits mais elles ont été maintenues pour les grands. Ces dernières se sont tenues au Centre sportif. Les promotions pour les petits impliquent un grand investissement car il faut d'une part préparer des chansons mais également des costumes pour le cortège. Le directeur nous rassure en nous apprenant que les promotions pour les classes de 1P à 6P seront de retour dès 2023.

500.3650 Aide crise en Ukraine

Il s'agit d'un nouveau compte car il y a des frais liés à l'accueil des enfants ukrainiens. Durant cette période, l'ASIVJ ne veut pas empêcher des enfants d'aller en camp.

En ce qui concerne les autres migrants ou les enfants en difficulté, l'ASIVJ les aide également.

Compte	Désignation	Budge	1 2023	Budge	IL ZUZZ	Compl	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	es 2021 Revenus
	DECADITURATION CENEDALE	E15441500.00	EIE44IE00.00	5'102'009.00	F14001000 00	410501440 40	40501440 40
5 50	RECAPITULATION GENERALE ADMINISTRATION GENERALE	5'511'500.00 1'037'800.00	5'511'500.00 1'037'800.00		5'102'009.00 817'500.00	4'650'418.40 799'076.95	·
500	ADMINISTRATION	450'000.00	30'100.00	295'100.00	5'100.00	290'890.85	59'697.20
707070	Association intercommunale, indemnités						
500.3003	et jetons de présence	42'000.00		28'000.00		41'685.00	
500.3011	Traitement personnel	140'000.00		140'000.00		60'289.50	
500.3012	Traitem.:dent./médecin scolaire	18'000.00		18'000.00		13'877.25	
500.3030	Assurances sociales	16'000.00		16'000.00		6'363.90	
500.3040	Caisse de retraite	22'000.00		22'000.00		9'947.20	
500.3050	Assurances accidents/perte gain maladie	3'000.00		3'000.00		1'538.35	
500.3060	Indemnités/remboursements frais	2'000.00		2'000.00		434.00	
500.3100	Imprimés et frais de bureau	6'000.00		6'000.00		5'597.90	
500.3100.2	Prévention, santé, médiation et mobilité	9'000.00		6'000.00		5'638.50	
	Achat et entretien matériel						
500.3111	informatique/site internet	15'000.00		8'000.00		14'276.35	
500.3170	Réceptions/manif./cadeaux	8'000.00		8'000.00		2'014.15	
500.3185	Frais de fiduciaire/honoraires	2'000.00		1'600.00		1'701.90	
500.3185.1	Honoraires/frais détudes	100'000.00					
500.3186	Assur.compl. accidents élèves et RC	7'500.00		5'000.00		7'316.05	
500.3187	Frais promotions	12'000.00		9'000.00		3'700.10	
500.3210	Intérêts débit./frais c/c CMV Parts conseil de direction & secrétariat	500.00		500.00		406.95	
500.3522.1 500.3522.2		22'000.00		221000 00		98'103.75	
500.3650	Traitement/frais de la bourse Aide crise "Ukraine"	25'000.00		22'000.00		18'000.00	
500.4221	Intérêts créanciers c/c CMV	25000.00	100.00		100.00		113.35
500.4221	Remb. et part. frais informatique (Mon Portail)		3'000.00		3'000.00		2'688.00
500.4511	Participations aide crise "Ukraine"		25'000.00		0.000.00		2 000.00
500.4522	Remboursements divers		2'000.00		2'000.00		56'895.85
F04	PETECTORE	2041000 00	2441000 00	2001500 00	4051000 00	0471000 00	407/007 4
501 501.3011	REFECTOIRE Traitement personnel	394'000.00 145'000.00		326'500.00 135'000.00		317'289.30 81'561.10	
501.3030	Assurances sociales	16'000.00		13'500.00		7'720.80	
501.3040	Caisse de retraite	22'000.00		13'500.00		8'944.00	
00110010	Sales de l'ellane	22 000.00		70 000.00		0074.00	
501:3050	Assurances accidents/perte gain maladie	3'000.00		3'000.00		1'344.70	
501.3060	Indemnités/remboursements frais	2'000.00				350.00	
-04.0444							
501.3111	Achat et entretien matériel informatique	001000 00		500.00		6'292.80	
501.3161.7	Location réfectoire Achats marchandise réfectoire	83'000.00 115'000.00		83'000.00		83'000.00	
501.3189	Achats marchandise relectoire Achats et fourniture non alimentaire pour			70'000.00		72'849.10	,
501.3189.1	réfectoire	8'000.00		8'000.00	1	2'729.95	5
501.3522.4	Traitements surveillants réfectoire	0 000,00		0 000100		13'041.65	
501.3522.5	Traitements personnel cuisine					39'455.20	
	Ventes repas réfectoire (UAPE et élèves						
501.4331	ASIVJ)		214'000.00)	125'000.00		127'007.1
502	MEDIATHEQUE	193'800.00	5'000.00	195'900.00	5'000.00	190'896.80	3'897.7
502.3101	Divers et petit matériel	1'200.00		3'300.00		844.65	
502.3102	Achats livres	10'000.00		8'000.00		9'126.00	
502.3161.6	Location bibliothèque	137'600.00		137'600.00		137'600.00	
502.3170	Evénements	3'000.00		3'000.00		2'163.45	
502.3522.1	Traitements assistants bibliothécaires	30'500.00		33'000.00		29'811.90	
502.3522.3	Traitements bibliothécaires	11'500.00		11'000.00		11'350.80	
502.4331.5	Produits de la médiathèque		5'000.00		5'000.00		3'897.7
509	ADMINISTRATION GENERALE		788700.00	THE RESERVE THE	682'400.00	terminate and	608'474.8
509.4900	Répartition sur primaire et secondaire au prorata des élèves		788'700.00		682'400.00		608'474.8

501. Réfectoire :

L'engagement du nouveau chef porte ses fruits, l'ASIVJ constate déjà une augmentation du nombre de repas au restaurant. Dans les couloirs, les odeurs sont alléchantes, la cuisine est variée et les plats bien dressés. On compte entre 50 et 63 élèves du lundi au jeudi et moins de trente le vendredi. La possibilité de prendre son pique-nique au réfectoire existe toujours et ceci sur inscription. Des micro-ondes sont à disposition des élèves. Pour rappel, la capacité d'accueil du restaurant est de 100 places, il y a donc une jolie marge de progression

Pour attirer plus d'élèves, Mme Golay suggère que les parents devraient être mieux informés sur le fonctionnement de la plateforme et également expliquer les différentes prestations proposées par l'ASIVJ. M. Ferrari signale qu'à ce sujet, les liens sur le site Internet de l'EPS ne sont pas à jour.

513.3060: Activités parascolaires

Mme Mignot nous explique qu'il est difficile de motiver les personnes. Pour les enfants, l'âge minimum est 10 ans révolus au 31 décembre pour œuvrer en tant que patrouilleur. Actuellement, les pails ne fonctionnent plus qu'au Brassus.

514 Transports:

En additionnant les coûts des transports pour l'enseignement primaire et ceux pour l'enseignement secondaire, le budget dépasse pour la première fois le million de francs. La commission s'interroge quant à une éventuelle soumission à la loi sur les marchés publics. Lors des discussions, le CoDir nous a indiqué être conscient du risque et qu'il travaillait sur le sujet.

Plus globalement, Mme Golay souhaiterait un partenariat avec l'AVJ en ce qui concerne les déplacements pour les courses d'école et autres camps. La Commission constate une pratique de tarification qui ne semble pas être égale et unie pour l'ensemble des institutrices/teurs lors de leurs déplacements extrascolaires. Une première réflexion va être menée par Mme Mignot qui va récolter les différents inputs de la part des enseignants.

515.3655.1: Unité d'accueil les Flocons d'Or CHF 740'000.-

En l'absence de chiffres très précis, ce budget est calculé sur la base d'une structure pleine.

522.3802 : Attribution fonds de renouvellement ANF (secondaire)

Les premiers ANF datent de 2013. Il est fort probable qu'un de ces affichages rende l'âme.

524 Transports:

Dito compte 514 Transports

Compte	Désignation	Budge	et 2023	Budge	et 2022	Compt	es 2021
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
51	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	3'126'240.00	3'126'240.00	3'036'384.00	3'036'384.00	2'720'135.10	2'720'135.10
510	ADMINISTRATION PRIMAIRE	564'400.00		497'200.00		453'341.85	
	Part à Administration générale au prorata						
510.3900	des élèves	564'400.00		497'200.00		453'341.85	
511	BATIMENTS LOCATIONS DIVERSES	776'840.00		761'684.00		738'242.00	
511.3161.1	Le Chenit, locations	449'340.00		434'084.00		422'400.00	
511.3161.11	L'Orient, locations	3'300.00		5'500.00		380.00	
511.3161.12	Le Brassus, locations	2'200.00				000,00	
511.3161.2	L'Abbaye, locations			82'600.00		82'600.00	
511,3161,21	Les Bioux, locations	89'100.00		6'600.00			
511.3161.3	Le Lieu, locations	38'000.00		38'000.00		38'000.00	
511.3161.4	Centre Sportif, locations	158'900.00		158'900.00		158'862.00	
511.3161.5	PPLS, location Le Chenit	36'000.00		36'000.00		36'000.00	
512	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	29'500.00		79'500.00	THE RESERVE	74'206.90	863.30
512.3111	Achat matériel informatique	13'000.00		70'000.00		72'596.90	
512.3112	Equipement de locaux	2'000.00		4'000.00		12.000.00	
512,3170	Spectacles, frais de formation	5'500.00		5'500.00		1'610.00	
	Attribution fonds de renouvellement ANF						
512.3801	(primaire)	9'000,00					
512.4512.5	Remboursement divers						863.30
	L						
513	ACTIVITES PARASCOLAIRES	185'000.00					, included a
513.3011	Traitement personnel	102'000.00		102'000.00		101'269.75	
513.3030	Assurances sociales	10'000_00		10'000.00		7'073.45	
513.3050	Assurances accidents/perte gain maladie	1'000.00		1'000.00		57.35	
513.3060	Indemnités/remboursements frais	1'000.00		1 000.00		271.50	
513.3116	Achat matériel	1'000.00		1'000.00		478.10	
513.3180	Cours et locations de skis	35'000.00		35'000.00		21'574.00	
513.3653	Courses d'école et camps	35'000.00		35'000.00		31'749.85	
513.4331.3	Parts parentales devoirs surveillés		15'000.00		15'000.00		10'370.00
	7						
513.4512	Participations courses d'écoles et camps		9'000.00		9'000.00		2'720.00
513.4512.5	Remboursement divers		500.00		500.00		88.00
514	TRANSPORT DES ELEVES	830'500.00		806'000.00		811'511.25	
514.3188.1	Transports réguliers	814'000.00		790'000.00		797'581.50	
514.3188.2	Transports regulars Transports courses et camps	14'500.00		14'000.00		13'391.25	
514.3188.3	Transports divers	2'000.00		2'000.00		538.50	
						000.00	
515	UNITES D'ACCUEILS	740'000.00		708'000.00	7	480'359.10	16'320.75
515.3655.1	Unités d'acceuil les Flocons d'Or	740'000.00		708'000.00			
515.3655.2	Part à institution (UAPE)					275'000.00	
E15 2655 21	Part à institution (UAPE) déc, année				l.	00/050 46	
515.3655.21 515.3655.3	précédente Part à institution (APEMS)					20'359.10 185'000.00	
313.3033.3	Part à institution (APEMS) déc. année					103 000.00	
515.4520.31	précédente						16'320.75
519	PARTICIPATION DES COMMUNICS		214041740.00		210441004.00		010001222 01
519.4522.1	PARTICIPATION DES COMMUNES Le Chenit		3'101'740.00 2'052'300.00		3'011'884.00 2'002'800.00		2'689'773.05 1'788'880.00
519.4522.1	L'Abbaye		664'900.00		650'000.00		571'530.00
519.4522.3	Le Lieu		384'540.00		359'084.00	+	329'363.05
	Eo Elou		004 040,00		000 004.00		323 303.00
	4)						
52	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	1'347'460.00	1'347'460.00	1'248'125.00	1'248'125.00	1'131'206.35	1'131'206.3
52							
	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ADMINISTRATION SECONDAIRE Part à Administration générale au prorata	224'300.00		1'248'125.00 185'200.00		1'131'206.35 155'133.00	
52	ADMINISTRATION SECONDAIRE	224'300.00					
52 520	ADMINISTRATION SECONDAIRE Part à Administration générale au prorate	224'300.00		185'200.00		155'133.00	
52 520 520 .3900	ADMINISTRATION SECONDAIRE Part à Administration générale au prorate des élèves	224'300.00 3 224'300.00		185'200.00		155'133.00	
52 520 520.3900 521	ADMINISTRATION SECONDAIRE Part à Administration générale au prorate des élèves BATIMENTS LOCATIONS DIVERSES	224'300.00 224'300.00 795'260.00		185'200.00 185'200.00 768'525.00		155'133.00 155'133.00 750'984.00	

Conclusion:

La Commission de gestion et des finances remercie vivement les membres du Comité de Direction pour le travail effectué et pour toutes les informations et précisions portées à notre connaissance lors de cette séance. Le préavis est clair et détaillé.

En vertu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances de l'ASIVJ à l'unanimité, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunal de la Vallée de Joux

- vu le préavis n°03/2022
- ouï le rapport de la commission de gestion et des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide d'adopter le budget de l'année 2023 tel que présenté soit :

Charges

CHF 5'511'500.00

Produits

CHF 1'091'300.00

Déficit

CHF 4'420'200.00 à charge des communes

Les Charbonnières, le 9 septembre 2022

Pour la commission La rapporteuse Sylvia Piccinin Loutan

Compte	Désignation	Budget 2023		Budge	t 2022	Comptes 2021		
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
522	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	45'500.00		21000.00		23'099.05		
522.3066	Indemnités repas élèves RAC	2'500.00		2'500.00	i a i i	3'800.00		
522,3000	Achat matériel informatique	26'000.00		4'000.00		3'800.00		
522.3111	Equipement de locaux	2'000.00		4'000.00				
522.3165	Scolarisation élèves hors Vallée	8'500.00		8'500.00		19'299.05		
522.3170	Manifestations, soirées scolaires	2'000.00		2'000.00		19 299.05		
522.5170	Attribution fonds de renouvellement ANF	2 000.00		2 000,00				
522.3802	(secondaire)	4'500.00						
523	ACTIVITES PARASCOLAIRES	76'400.00	29'000.00	73'400.00	29'000.00	29'951.15	3'973.20	
523.3012	Traitements sport scol. fac.	4'000.00		4'000.00		420.00		
523.3030	Assurances sociales	400.00		400.00				
523.3116	Achats mat. sport scol. et facult.	2'000.00		1'000.00		45.00		
523.3170	Sport et culture	5'000.00		5'000.00		6'000.00		
523.3653	Camps d'été et d'hiver - sorties culturelles	65'000.00		63'000.00		23'486.15		
523.4510	Participations camps été et hiver - sorties culturelles		25'000.00		25'000.00		3'678.00	
523.4512	Part du canton sport fac.		3'000.00		3'000.00		295.20	
523.4513	Part du Canton: petit matériel sport fac		500.00		500.00			
523.4522	Remboursement divers		500.00		500.00			
524	TRANSPORT DES ELEVES	206'000.00		200'000.00		172'039.15		
524.3188.1	Transports réguliers	185'500.00		180'000.00		162'872.55		
524.3188.2	Transports courses et camps	15'500.00		15'000.00		8'286.40		
524.3188.3	Transports divers	5'000.00		5'000.00		880.20		
529	PARTICIPATION DES COMMUNES	11 12	1'318'460.00	and the second of the second	1'219'125.00		1'127'233.15	
529.4522.1	Le Chenit		859'500.00		816'100.00		764'260.00	
529.4522.2	L'Abbaye		270'300.00		247'900.00		220'810.00	
529.4522.3	Le Lieu		188'660.00		155'125.00		142'163.15	
5	RECAPITULATION GENERALE	5'511'500.00	5'511'500.00	5'102'009.00	5'102'009.00	4'650'418.40	4'650'418.40	
	TOTALISATION	5'511'500.00	5'511'500.00	5'102'009.00	5'102'009.00	4'650'418.40	4'650'418.40	
	Résultat							

Annexe "B"

Groupement forestier du Mollendruz

Groupement forestier du Mollendruz

BUDGET 2023

Divers commentaires sur les comptes :

301.10 Fr. 78'364.- Salaires soumis AVS (80%)

Ce montant est une estimation calculée sur la base du salaire versé de l'année 2022 (échelle des traitements de l'Etat de Vaud). Le temps de travail de Madame Croisier est de 80%. Pour mémoire, dans les comptes 2021, la somme de Fr. 1'300.- a été octroyée en tant que prime d'ancienneté.

304.01 Fr. 13'044.- CIP, part employeur (prévoyance)

La cotisation pour l'assuré est de 8%, l'employeur 19.5%.

318.03 Fr. 5'000.- Complément sous forme de mandats

Somme prévue au cas où il faudrait mandater une personne pour seconder Madame Croisier.

451.10 Fr. 58'941.- Rémunération des tâches étatiques (100%)

En attendant le renouvellement de la convention de subventionnement pour les tâches étatiques, nous nous sommes basés sur la projet scénario « budget identique ». Il est possible que ce montant soit légèrement supérieur.

Répartition :

Commune de l'Abbaye	50%	Fr.	36'703.00
Commune de Moiry	3%	Fr.	2'203.00
Commune de Mont-la-Ville	47%	Fr. Fr.	34'500.00 73'406.00

07.09.2022

Compte (par cha	es de fonctionnement apitres)	Charges	Budget 2023 Revenus	Charges	Budget 2022 Revenus	C Charges	omptes 2021 Revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	135'968	135'968	133'937	133'937	127'536.75	127'536.75
110	ADMINISTRATION	135'968	135'968	133'937	133'937	127'536.75	127'536.75
300.30	Jetons de présence (Comm. de gestion)	150		150		150.00	
301.10	Salaires soumis AVS (80%)	78'364		77'724		78'384.00	
303.01	, ,	7'601		7'461		7'608.10	
304.01		13'044		12'919		12'794,40	
305.00		1'567		1'555		1'906.95	
305.01	, , ,	1'888		1'940		1'893.90	
306.00	Indemnités boursière	1'838		1'822		1'808.00	
306.01	Repas, vacations (80%)	2'016		2'016		2'016.00	
306.02		800		800		800.00	
306.03	Frais de véhicule, déplacements km	6'200		6'200		4'768.40	
306.04	Indemnité de base pour véhicule (800/an)	800		800		800.00	
310.00	Foumitures de bureau	500		500		528.95	
311.00	Achats de matériel de terrain	1'000		1'000		978.35	
311.01	Achat équipement informatique	1'000		0		0.00	
311.02	Achat mobilier de bureau	500		500		0.00	
315.00	Maintenance et renouvellement matériel informatique (forfait)	2'100		2'100		2'020.65	
316.00	Location de bureau	6'000		6'000		6'000.00	
317.00	Frais de repas assemblée	1'000		1'000		993.90	
318.00	Frais de ports et bancaires	150		150		48.00	
318.01	Frais de téléphone et raccordement ISDN	1'000		1'000		960.00	
318.03	Complément sous forme de mandats	5'000		5'000		0.00	
318.50	Fiduciaire	600		600		560.05	
318.60	Assurances diverses	550		400		517.10	
318.70		2'000		2'000		2'000.00	
320.00	Frais de formation du personnel	300		300		0.00	
435.00	Travaux pour tiers		0		0		3'472.30
436.00	Remboursements assurances + recettes diverses		0		0		2'094.35
436.02			73'406		59'886		47'919.10
451.10	Rémunération des tâches étatiques (100%)		58'941		58'430		58'430.00
451.11	Rémunération gestion des domaines cantonaux (100%)		3'621		3'621		3'621.00
480.00	Prélèvement sur fonds		0		12'000		12'000.00
	Total des charges	135'968		133'937		127'536.75	
	Total des revenus		135'968		133'937		127'536.75

Annexe "C"

PROTECTION Cívile Jura Nord Vaudois

CHF / habitant	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb. habitants	92'073	92'740	93'162	95'700*	95'000*	95'000*
Budget	17.41	17.40	18.27	18.08	18.32	18.66
Comptes	17.11	17.33	18.14	18.00		

^(*) estimations faites au moment des différents budgets. Au 31 décembre 2021, la population du district était de 93'979 habitants.

Le Comité de direction a décidé de procéder de cette manière, dans le dessein de garantir une totale transparence.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction propose d'accepter les conclusions du préavis n°3/2022, sous réserve de la modification du poste des loyers telle qu'exposée ci-avant.

Ainsi adopté par le Comité de direction, dans sa séance du 25 août, pour être soumis au Conseil intercommunal.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil intercommunal, nos salutations les plus distinguées.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION:

Le Président

La Secrétaire :

Pierre-Alain Lunardi

Myriam Deriaz

Annexe "D"

Service de défense incendie et secours

Vallée de Joux



	Cellucles liées	2000	mémoire	mémoire	mémoire	mémoire	
	avec budget	pour 2023 1	pour 2022	pour 2021	pour 2020	pour 2019	
650.3013	Soldes DAP+DPS+ABC (groupé) - DETAIL SELON ANNEXE	326 450.00	338 000.00	343 500.00	337 500.00	325 300.00	
655.3013 4 FO 2020	Soldes	regroupé	regroupé	regroupé	regroupé	regroupé	
650.3030	Charges sociales - estimation 15.1% d'env. 78'000 (part employé et patronale)	12 000.00	11 000.00	11 500.00	11 500.00	11 500.00	
650.3050	Assurance	2 800.00	2 800.00	3 000.00	3 000.00	2 800.00	
	Fédération Suisse 800						
650.3091	Fédération VD - 2'000 Formation personnel	12 100,00	11 000.00	12 000.00	12 000.00	12 500.00	
050.5071	: Cours technicien et sauvetage 2'200 (2 personnes)	12 100,00	11 000,00	12 000.00	12 000,00	12 300.00	
	• : Cours sauvetage rivière 1'400 (2 personnes)						
	 : Cours fédération env. 2'000.00 (antichute) : Cours fédération SP env. 2'000.00 (divers) 						
	• : Cours - chaufffeur - env. 3'500.00						
	permis bateau (Examens + manuel 330 (3 pers. = 1000) 					
650,3093	Frais examens médicaux (estimation)	5 000.00	5 500.00	6 000.00	7 000.00	6 000.00	
650,3115	Achats véhicules	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	
450.044	Montant en réserve, selon discussion avec com.feu		2 222 22	2 222 22	2 222 22		
650.3116	Achats matériel équipement Habillement (réserve 3'000)	8 000.00	8 000.00	8 000.00	8 000.00	8 000.00	
	Crépine flottante 1000						
	Modif. s/Quad 1000 Divers (réserve 3'000)						
650.3154.0	Entre. Véhicule	5 000,00	4 500.00	4 500.00	4 000.00	3 000.00	
	Divers (réserve 5'000)	,					
650.3170	Libéralités, manifestations (rapport cdt etc.)	13 000.00	15 000.00	15 000.00		12 000.00	
650.3181	Frais de timbres	3 500.00	2 500.00	3 000.00		3 000.00	
650,3182 650,3185	Téléphones et Internet	4 500.00 1 200.00	4 200.00 1 200.00	4 500.00 1 200.00		3 500.00 1 100.00	
650.3185.0	Fiduciaire Secrétariat 33'000 +compta 7'500 +Wedo 3'000	43 500.00		40 500.00		40 500.00	
650.3186.0	Assurances: RC - Dommage - Juridique	5 300.00	5 800.00	4 500.00	1	4 500.00	
650,3187	Frais bon Usine	25 000.00		31 000.00	l .	25 000.00	
650.3189	Frais divers et tiers	24 000.00					
	Intervention feu de forêts						
650.3190	Prestations offertes (don)	6 000.00	6 000.00	5 500.00	4 500.00	4 500.00	
652,3013	Soldes (y. compris 3x permis bateau)	14 800.00	11 300.00	10 500.00	11 000.00	11 500.00	
002.0010	Coldes (y. compris ox pormis bareau)		11 000,00	20 000.00	12 000,00	11 000.00	
652.3116	Ashat matérial d'équipament	10 000.00	9 000.00	2 000,00	1 000.00	2 000.00	
002,3110	Achat matériel d'équipement Combinaison - Gilet -3600 + 900	10 000.00	9 000,00	2 000,00	1 000,00	2 000,00	
	Habit (T-Shirt pantalon) - 5000						
652,3154	Divers 500 entretien matériel (divers)	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00	
652.3189	Frais de tiers	0.00		ı		1	ı
00-,0-03	1,43,55,1615	,			0 000.00	3 333.33	
653,3116	Divers pour le Sentier et L'Abbaye	5 000.00	6 500.00	6 500,00	5 000.00	3 000.00	
000.0110	Divers (réserve 5'000) + leasing Copieur	0 000:00	0 000.00	0 500.00	3 000.00	0 000.00	
/E2 2/ ::	, , ,		20.000.00				
653,3141	Entretien divers (Sentier & Abbaye) Dougoud (nettoyage) env. 2'500	5 000.00	30 000.00	3 500.00	3 300.00	3 000.00	١
	Divers (réserve 2'500)						
654.3116	Achat de matériel d'équipement	500.00	15 000.00				
	Divers						
654.3170	Libéralités, manifestations Divers	1 000.00	1 000.00	1 300.00	1 300.00	1 300.00	
	5	1	1	Į,	1	Į.	

Annexe D - Page 7

Compte	Désignation	Budge		Budge		Compte	s 2021
							Revenus
6	Récapitulation générale	679 050.00	679 050.00	694 800.00	694 800.00	631 633.83	631 633.83
650	(DAP-DPS-ABC)	599 600.00	266 010.00	585 500.00	272 510.00	564 441.13	274 249.30
	Sauvetage Lac	26 500.00	1 500.00	22 000.00	2 000.00	19 643.55	6 162.00
	Bâtiment	37 750.00		59 700.00	1	32 850.50	
654	JSP	15 200.00	15 200.00	27 600.00	27 600.00	14 698.65	14 698.65
659	Participation des communes		396 340.00		392 690.00		336 523.88
650	Bataillon (DAP-DPS-ABC)	599 600.00	266 010.00	585 500.00	272 510.00	564 441.13	274 249.30
	Soldes	326 450.00		338 000.00		320 020.45	
	Avs	12 000.00		11 000.00		14 317.90	
650.3050 650.3060	Assurance (Fédération) Indemnisations, rembr. de frais	2 800.00 1 500.00		2 800.00 1 000.00		2 639.45 1 519.80	
650.3091	Frais de formation du personnel	12 100.00		11 000.00		13 999.30	
	Frais médicaux	5 000.00		5 500.00	-	5 378.15	
	Imprimés	2 500.00		3 000.00	-	2 693.00	
650.3102	Journaux et annonce	2 000.00		2 000.00		1 642.85	
	Achat de véhicules	10 000.00		10 000.00			
650.3116	Achat de matériel d'équipement	8 000.00		8 000.00		6 835.25	
650.3130	Fournitures de bureau	750.00		1 000.00			
650.3154	Entretien du matériel	1 000.00		1 500.00		1 502.60	
	Entretien des véhicules	5 000.00		4 500.00		5 191.90	
650.3155	Essence	10 000.00		8 500.00		9 721.70	
	Loyer locaux Abbaye	25 000.00		25 000.00		25 000.00	
	Loyer locaux Chenit	48 000.00		48 000.00		48 000.00	
650.3170	Réceptions & manifestations	13 000.00		15 000.00		12 354.72	
650.3181	Frais de timbres	3 500.00		2 500.00		2 048.85	
650.3182 650.3185	Téléphones et Internet Fiduciaire	4 500.00 1 200.00		4 200.00 1 200.00		3 857.49 1 184.70	
	Secrétariat & comptabilité	43 500.00		40 500.00		40 173.95	
650.3186	Assurances Véhicules	1 500.00		1 500.00		1 934.05	
	Assurances RC - Dom - Juridique	5 300.00		5 800.00		3 910.15	
650.3187	Frais Bon Usine	25 000.00		24 000.00		20 429.81	
650.3189	Frais divers et tiers	24 000.00		4 000.00		5 745.06	
650.3190	Prestations offertes (don)	6 000.00		6 000.00		4 340.00	
650.3301	Défalcations						
650.3809	Attribution Fonds					10 000.00	
650.4221	Intérêts		10.00		10.00		
650.4356	Facturé à tiers		9 500.00		9 000.00		11 226.00
650.4651	Subside ECA - forfait		200 000.00		205 000.00		200 142.05
650.4651.0			16 000.00		18 000.00		15 925.00
650.4651.1	Subside ECA - interventions Prestations de police (manifestations)	-	40 000.00 500.00		40 000.00 500.00		46 956.25
650.4901	Prestations de police (manifestations)		500.00		500.00		
652	Sauvetage Lac	26 500.00	1 500.00	22 000.00	2 000.00	19 643.55	6 162.00
652.3013	Soldes	14 800.00		11 300.00		13 780.00	3.52.00
652.3116	Achat matériel d'équipement	10 000.00		9 000.00		2 352.50	
652.3120	Chauffage	800.00		800.00		886.05	
652.3141	Entretien bâtiment	200.00		200.00			
652.3154	Entretien du matériel	500.00		500.00		125.00	
652.3155	Entretien véhicule & essence	200.00		200.00			
652.3189	Frais de tiers (week-end lac)						
652.3809	Attribution Fonds Facturé à tiers		1 500.00		2 000.00	2 500.00	6 162.0
652.4356	. 251010 0 0010		1 000.00		2 000.00		0.102.0
652.4356		1		59 700.00		32 850.50	
	Bâtiments	37 750.00					
653 653.3013	Soldes	3 000.00		3 000.00		2 100.00	
652.4356 653 653.3013 653.3116	Soldes Achat matériel d'équipement	3 000.00 5 000.00		6 500.00		3 287.35	
653 653.3013 653.3116 653.3120	Soldes Achat matériel d'équipement Chauffage Sentier	3 000.00 5 000.00 18 000.00		6 500.00 14 500.00		3 287.35 16 392.80	
653 653.3013	Soldes Achat matériel d'équipement Chauffage Sentier	3 000.00 5 000.00		6 500.00		3 287.35	

Annexe D - Page 8

Compte	Désignation	Budge	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
654	Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP)	15 200.00	15 200.00	27 600.00	27 600.00	14 698.65	14 698.65	
654.3013	Soldes	12 250.00		10 000.00		13 185.00		
654.3050	Assurance	400.00		400.00		380.00		
654.3090	Formation des responsables	400.00		250.00				
654.3091	Frais de formation du personnel	500.00		750.00		248.00		
654.3101	Imprimés	150.00		200.00				
654.3116	Achat de matériel d'équipement	500.00		15 000.00		439.00		
654.3170	Réceptions & manifestations	1 000.00		1 000.00		446.65		
654.4339	Cotisation		1 100.00		1 100.00		1 270.00	
654.4521	Part. des communes JSP		14 100.00		26 500.00		13 428.65	
659	Participation des communes		396 340.00		392 690.00		336 523.88	
659.4522.0			86 477.30		83 096.15		70 814.43	
659.4522.1			50 089.70		50 094.65		43 033.75	
659.4522.2	Chenit		259 773.00		259 499.20		222 675.70	

Référence	SECRI
11010101100	

Répartition par/habitants au <u>01.01.2022</u> 6 971 100.00%	L'Abbaye 1 521 21.82%	Le Lieu 881 12.64%	Le Chenit 4 569 65.54%	
	L'Abbaye	Le Lieu	Le Chenit	
à charges des communes	86 477.30			
à charges des communes (JSP) 2-2-21	1 128.00			
	87 605.30	51 217.70	271 617.00	

Accepté par l'Etat-major

le: 30 août 2022

Accepté par la commission du feu en séance le : 21 septembre 2022

Annexe "F"

Ordures ménagères et déchets Vallée de Joux

I I I I I I I I I I I I I I I I I I I		Charges	Revenus	Charges	D	
			itoronao	Charges Revenus		18.38
	ODDUDES MENA OFFICE					
	ORDURES MENAGERES ET					
150	DECHETS VALLEE DE JOUX	1'305'350.00	850'000.00	1'284'080.00	1'103'560.00	
	PERSONNEL DECHETTERIE LE CHENIT PERSONNEL VOIRIE LE CHENIT	135'000.00 85'000.00		135'000.00 85'000.00		
150.3030	CHARGES SOCIALES AVS-AI-APG-AC	20'900.00		20'900.00		
50.3040	CAISSE DE RETRAITE	31'840.00		31'300.00		
50.3050	ASSURANCES MALADIE & ACCIDENTS	4'830.00		4'200.00		
50.3102	IMPRIMES, INFO A LA POPULATION	12'000.00		12'000.00		
150.0444	ACHATS & ENTRETIEN MATERIEL	441050.00		441050.00		
50.3114 50.3120	D'EXPLOITATION ELECTRICITE DECHETTERIE	41'250.00 17'000.00		41'250.00		
150.3121	EAU, EPURATION	1'500.00		13'000.00 1'000.00		
50.3141	ENTRETIEN BATIMENT	4'700.00		3'000.00		
50.3154	CONTRATS D'ENTRETIEN	2'000.00		2'000.00		
50.3180	FRAIS DE PORTS	1'500.00		1'400.00		
50.3182	TELEPHONES	250.00		250.00		
50.3186	ASSURANCES DE CHOSES, RC	5'500.00		5'500.00		
	TRANSPORT ORDURES MENAGERES TRANSPORT DECHETS ENCOMBRANTS	128'000.00 15'800.00		127'500.00 14'280.00		
	TRANSPORT DECHETS ENCOMBRANTS TRANSPORT DECHETS COMPOSTABLES	42'000.00		35'700.00		
	TRANSPORT PAPIER ET CARTON	71'900.00		71'400.00		
50.3188.05	TRANSPORT VERRE	41'900.00		17'340.00		
	TRANSPORT FERRAILLE	10'000.00		12'240.00		
	TRANSPORT ALU	1'400.00		1'020.00		
	TRANSPORT LAINE DE VERRE	15'300.00		15'300.00		
	TRANSPORT LAINE DE VERRE - PIERRE TRANSP. & RAMASSAGE DECHETS SPECIAUX	1'530.00		1'020.00 1'530.00		
	TRANSPORT MATERIAUX INERTES	8'500.00		8'670.00		
	TRANSPORT DECHETS COMMUNAUX	7'200.00		6'120.00		
	TRANSPORT "BOUTEILLES PET"	6'300.00		6'120.00		
	FRAIS ADMINISTRATIF & GESTION VALORSA	3'200.00		6'000.00		
50.3222	INTERETS DES EMPRUNTS	8'250.00		13'140.00		
450.3311	AMORTISS. TRANSFORMATION DECHETTERIE (17/2017)	447/000 00		4471000.00		
	ELIMINATION ORDURES MENAGERES	117'000.00 165'000.00		117'000.00 165'000.00		
	ELIMINATION BOIS	32'000.00		29'000.00		
	ELIMINATION MATERIAUX INERTES	11'000.00		10'000.00		
	ELIMINATION SAGEX	6'000.00		6'000.00		
	ELIMINATION VEGETAUX	68'000.00		60'000.00		
450.3526.0 0	ELIMINATION BRANCHES ELIMINATION DECHETS SPECIAUX	25'000.00		32'000.00		
450 3526 OT	MENAGERS DSM	15'000.00		15'000.00		
	ELIMINATION PAPIER - CARTON	15 000.00		16'500.00		
	ELIMINATION ENCOMBRANTS	30'000.00		28'000.00		
150.3526.11	ELIMINATION LAINE DE VERRE			1'000.00		
	ELIMINATION DECHETS COMMUNAUX	8'800.00		8'400.00		
	PERSONNEL DECHETTERIE L'ABBAYÉ-LE LIEU			90'000.00		
150.3901.1 150.4271	IMPUTATION PERSONNEL ADMINISTRATIF	13'000.00	30'000.00	13'000.00		
	REVENU DES TAXES AU SACS		315'000.00		30'000.00 305'000.00	
	REVENU DES TAXES INDIVIDUELLES		420'000.00		420'000.00	
150.4351	VENTE D'ELECTRICITE		6'000.00		5'000.00	-
450.4354.1	RISTOURNE PAPIER - CARTON		30'000.00		2 555100	
	RISTOURNE TAR VERRE		33'000.00		33'000.00	
	VENTES METAUX		8'500.00		5'000.00	
450.4354.9 450.4526	VENTES SENS, PET-RECYCLING, ETC. PARTICIPATION L'ABBAYE ET LE LIEU		7'500.00		7'500.00	
+50.4525	FARTIOIFATION LADBATE ET LE LIEU	1'305'350.00	850'000.00		298'060.00	
	frais de port	-1'500.00				
	REVENU DES TAXES INDIVIDUELLES		-420'000.00			
		1'303'850.00	THE PROPERTY OF THE PERSON NAMED IN COLUMN 1			
	solde à répartir par habit.		873'850.00			
	Links	41504	/Anings as			
	L'Abbaye Le Lieu	1'521 881	190'665.02			
	Le Chenit	4'569	110'437.79 572'747.19			
		6'971	873'850.00			
				1		

Annexe "AJOVAL"

Le rapport de la commission de gestion pour le budget de fonctionnement 2023,

Le préavis du CODIR relatif au développement de la stratégie du réseau AJOVAL,

La stratégie du réseau AJOVAL (préavis approuvé

AJOVAL

Réseau enfance Orbe-la Vallée Au conseil intercommunal

Préavis n°4/2022

Budget de fonctionnement pour l'année 2023 - Rapport de la commission de gestion

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission de gestion, composée de :

- Patrick Berktold, Municipal à l'Abbaye
- Didier Zumbach, Municipal à Orbe
- Jonas Burdel, Municipal à La Praz
- Anne Baumann, Municipale à Valeyres-sous-Rances

s'est réunie le jeudi 8 septembre 2022 dans les locaux de l'AJOVAL à Orbe.

Roland Stalder, Vice-président, Syndic à Valeyres-sous-Rances, Claude Borgeaud, directeur général, Madame Rachel Le Cocq, Directrice Finances et Monsieur Damien Pourplanche, adjoint de direction des finances nous ont reçus lors de cette séance. Nous tenons à les remercier de leur disponibilité et pour les diverses explications fournies.

La commission précise que le montant total du budget à valider se monte à CHF 5'505'549.20 pour 25'961 habitants, soit un prix par habitant de CHF 212.07. Ces montants tiennent compte des charges supplémentaires sur la base d'un indice du coût de la vie de 1,9% (IPC) et de la revalorisation des salaires.

L'indice est encore inconnu à ce jour et pourrait être bien supérieur au taux pris en considération pour l'établissement de ce budget, on parle de 3%, peut-être même 3,5%.

Le niveau des salaires actuels se trouvent au-dessous des barèmes de la Fédération vaudoise des Structures d'Accueil de l'Enfance (FSAE) selon un benchmark effectué par la direction et validé par le Codir. Une revalorisation semble donc nécessaire afin d'une part d'être plus attractif sur le marché du travail et d'autre part de palier aux variations suivantes :

- Prise en charge des charges sociales sur les repas ;
- Hausse du taux LPP de 7,5 à 9%.

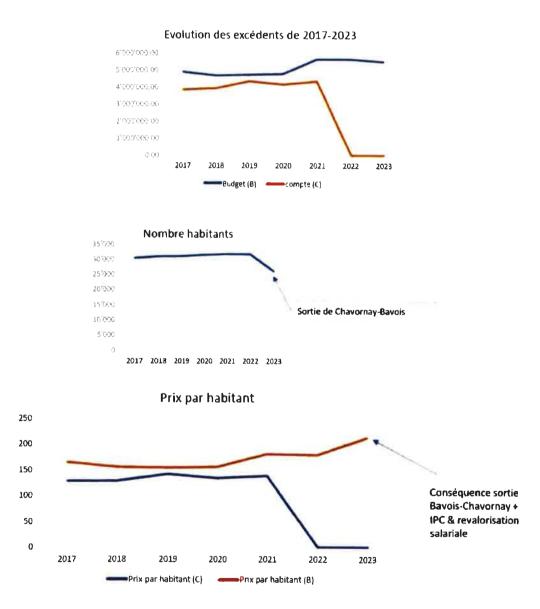
Afin de faciliter la lecture de ses éléments exceptionnels, les prix par habitant de l'IPC et de la revalorisation salariale ont été arrondis. L'écart constaté par la commission est donc lié à cet arrondi (voir tableau ci-dessous).

		Prix par habitant			
Nb habitant	25961	Mathématique	Préavis avec montant arrondi		
Excédent de charges	5'086'181	195.92	195.92		
IPC - préscolaire et familial	123'000	4.74	4.75		
Revalorisation salariale - préscolaire et familial	295'000	11.36	11.40		
Excédent de charges avec IPC & revalorisation	5'504'181	212.02	212.07		

L'impact de l'arrondi est CHF 1'368.27, ce qui est peu significatif au regard du budget global d'AJOVAL.

La commission relève également l'impact important du départ de Bavois et Chavornay sur les participations des communes restantes. Qu'en serait-il si d'autres communes venaient à quitter le réseau ? D'après nos informations obtenues, la dédite fixée prendrait en compte les charges que ce départ occasionne. En effet, au fur et à mesure du processus de cette séparation, des nouvelles charges sont découvertes et doivent être prises en considération et réglées par l'AJOVAL.

Le montant de la dédite à charge des communes de Bavois et de Chavornay n'a pas été mis dans le budget car le montant est encore inconnu pour le moment. Cela pourra expliquer une différence importante du résultat final des comptes 2023 en fonction des recettes perçues. Il conviendra d'en tenir compte lors des prochaines analyses (comptes et budget) afin de ne pas fausser la perception des variations et des comparatifs.



Les graphiques ci-dessus montrent l'évolution des dernières années. L'exercice 2022 sera une année de référence, après les années Covid 2020 et 2021. Il sera ainsi intéressant de voir le résultat des comptes en fin d'exercice. Notons que les charges augmentent inexorablement d'année en année, quand est-ce que cela s'arrêtera? La commission de gestion a de très sérieuses inquiétudes suite à cette escalade et des conséquences financières reportées inexorablement sur les communes contributrices. En effet celles-ci ne peuvent assurément pas continuer à financer des exigences fixées par des lois et règlements cantonaux ou fédéraux. A quand le « qui exige paie » et non le « on décide et les communes n'ont qu'à payer ».

L'augmentation des charges pour le personnel d'entretien est très importante en 2023, nécessaire selon les recommandations de l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE). Cependant ces charges sont-elles bien raisonnables? La sécurité des enfants est-elle vraiment compromise si un(e) éducateur(trice) se charge de certaines tâches d'intendance, d'autant plus quand les enfants sont à l'école? Les enfants ne devraient-ils pas être inclus pour la gestion de ces activités?

Ainsi et compte tenu des éléments précités, les membres de la commission de gestion, dans le respect du mandat qui leur est attribué, tiennent à rendre attentif les délégués des communes contributrices des conséquences financières actuelles et futures en lien avec ces augmentations successives.

Le travail d'ajustement des budgets afin de les rendre plus proches des comptes bouclés est en cours. Une certaine marge est encore présente, car les comptes 2020 et 2021 sont faussés par les participations extraordinaires liés à la Covid-19. Bien que les charges soient connues et maitrisées, il n'en est pas de même pour les produits plus difficiles à anticiper notamment au niveau de la participation des parents.

Les autres variations diverses mentionnées de manière détaillées dans le préavis n'appellent pas de remarques particulières, tant elles sont justifiées.

Compte tenu de ce qui précède, des explications fournies et des propos échangés, la commission de gestion émet un avis favorable aux conclusions du préavis déposé par le comité de direction AJOVAL telles que figurant au point VIII du préavis 4/2022 à savoir :

- Vu le préavis no 4/2022 concernant les budgets de l'année 2023 :
- Entendu le rapport de la commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

Les budgets du réseau AJOVAL de l'exercice 2023 sont adoptés tels que présentés.

Orbe, le 28 septembre 2022

Les membres de la commission de gestion :

Jonas Burdel \ / Anne Baumann

Didier Zumbach Patrick Berktold



Au Conseil intercommunal AJOVAL

Préavis du Comité de direction, section AJOVAL (CODIR) N° 3/2022 relatif au développement de la stratégie du réseau AJOVAL

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Délégués,

I. But

Le préavis a pour objet de proposer une stratégie pour le développement et la gestion du réseau AJOVAL. Le développement stratégique sert à assurer le développement du réseau AJOVAL à long terme et s'oriente en fonction de la vision du réseau et des défis stratégiques à relever.

II. Préambule

Au regard du rapport d'évaluation réalisé à la demande du Conseil intercommunal dans le cadre du préavis N°4/2019 relatif à la motion intitulée « Demande d'un audit généralisé de l'AJOVAL » déposée au Conseil intercommunal du 30 mai 2018 et de la réponse transmise au CI lors de sa séance du 4 mai 2022, le Comité de direction du réseau AJOVAL propose d'aborder la stratégie de développement du réseau AJOVAL.

III. Cadre réglementaire

La loi sur les communes LC :

Les dispositions concernant les communes et les autorités communales sont applicables par analogie à l'association de communes. La LC ne contient pas de dispositions pour une stratégie pour les communes ou associations de communes.

Statuts de l'ARAS du 12. Août 2011 :

Ni les attributions du CI ni celles du CODIR font mention de l'obligation d'établir une stratégie. Cependant le règlement du comité de direction de l'ARAS Jura-Nord vaudois du 11. Octobre 2011 est claire, art. 5 : « Le CODIR JUNOVA définit les objectifs, ainsi que les orientations stratégiques, politiques et financières de l'ARAS Jura-Nord vaudois ».

L'importance d'une stratégie pour les associations de commune avait été soulevée par la Cour des Comptes du Canton de Vaud. Dans son rapport n° 38, Organisation, financement et contrôle démocratique des associations de communes vaudoises la Cour recommande « la préparation d'un plan stratégique et financier couvrant les activités de l'association de communes pour chaque législature. Ce plan doit présenter la vision stratégique, définir des objectifs quantitatifs de performance et inclure un volet financier servant de base aux investissements et budgets futurs ».

IV. Justification

Le rapport de l'état des lieux AJOVAL met en évidence les thèmes stratégiques identiques à considérer, en référence à la note de synthèse du 17 mars 2022 :

« Les motionnaires expriment le besoin des représentants des communes d'être réellement entendus, comme les porteurs des enjeux et des besoins des communes et des populations que chacun représente. D'autre part, pour qu'ils puissent réellement jouer leur rôle dans le pilotage politique du réseau, ils ont besoin d'informations, documentées et spécifiques. Dans le fonctionnement du réseau AJOVAL, les motionnaires soulignent que le niveau politique doit pouvoir définir les orientations du réseau et prendre les décisions stratégiques en toute liberté, alors que le niveau opérationnel doit avoir la charge d'appliquer ces décisions. Il y a aujourd'hui selon eux un mélange des genres, dans la manière dont le dispositif est structuré, entre le niveau politique/stratégique et opérationnel qui nuit à la bonne marche de l'organisation ».

Dans son rapport N° 38 du 14 novembre 2016, les auditeurs de la Cour des Comptes sur les associations de communes avait fait une observation similaire « L'audit a démontré que les informations reçues par les communes sur l'activité des associations auxquelles elles participent n'est pas toujours adéquate, ni par sa fréquence ni par sa qualité. La stratégie et les décisions importantes prises par le comité de direction, de même que les impacts financiers, sont généralement opaques et communiqués tardivement, créant le sentiment pour les communes d'être mises devant le fait accompli. Les associations communiquent également très peu directement avec les citoyens, alors que ces derniers sont les récipiendaires du service public et également ceux qui le financent ».

V. Description

La stratégie du réseau l'AJOVAL vise d'offrir un accueil de qualité de jour pré- et parascolaire pour les enfants. Un accueil adapté aux besoins des familles afin de concilier vie familiale, vie professionnelle et autres activités propres aux réalités des familles. Elle définit les actions cohérentes pour réaliser cet objectif. Elle se traduit ensuite au niveau opérationnel en plans d'action.

Les axes stratégiques prioritaires pour le réseau AJOVAL sont :

- Le développement de l'offre du réseau
- Le service aux parents et aux communes
- La politique du personnel
- Le management et l'organisation
- La communication
- La mesure de la performance et de l'amélioration continue

Les structures d'accueil ont évolué et grandi au fil des années. Cette évolution et cette augmentation du nombre de structures impliquent des modes de fonctionnement professionnels aux niveaux stratégique (Conseil intercommunal, Comité de direction) et opérationnel. La stratégie de développement du réseau AJOVAL a notamment, pour objectif de clarifier les rôles et responsabilités des différents parties prenantes pour faciliter leur rapprochement et tendre vers une collaboration ciblée et performante, effective et efficace.

La stratégie organisationnelle :

Les auditeurs de Strategos de l'AJOVAL ont observé une hiérarchie qui est jugée contrôlante. Le fonctionnement est jugé compliqué par la plupart des personnes interrogées, en particulier pour ce qui touche aux processus décisionnels.

Le commentaire des auditeurs : « La question de la lourdeur administrative est un point important car elle péjore beaucoup de relations. Une telle lourdeur est souvent en lien avec l'évolution d'une organisation et si on n'y veille pas elle devient sclérosante. L'AJOVAL a eu, et continue d'avoir, une croissance importante. Il est indéniable que cette croissance doit être accompagnée par le développement d'un système de pilotage solide aux différents niveaux : politique/stratégique (CODIR), direction générale, direction administrative et direction au niveau des structures d'accueil. À notre sens, cela va de pair avec le renforcement du leadership institutionnel.»

La stratégie organisationnelle proposée vise

- À définir les rôles des niveaux stratégiques et opérationnels. Ces rôles sont clairement séparés. Ils nécessitent d'être revus dans les domaines de la communication et de l'interaction avec les différentes parties prenantes.
- À définir, décrire et mettre en œuvre des processus fluides, efficaces et efficients
- À garantir un fonctionnement agile et responsable à tous les niveaux de l'organisation
- À garantir l'utilisation des nouvelles technologies au service de l'organisation et de la prestation

La stratégie de l'information - Communication

Au niveau politique l'information et la communication jouent un rôle crucial pour que les acteurs politiques

puissent assumer leur rôle en lien avec le pilotage du réseau.

Les objectifs visés sont

• L'introduction de formats d'information et de communication basés sur les besoins des parties

prenantes

• La mise en place d'une séance de sensibilisation des élus, à chaque législature, sur les enjeux de

l'accueil des enfants préscolaire et parascolaire

• Le développement d'une stratégie de communication auprès des parents

La mise en place des outils de communication au profit des parents pour les différents services de

l'organisation

Le service aux parents : L'AJOVAL et les parents

Le réseau AJOVAL est au service des parents pour leur fournir une solution adéquate à la prise en charge de leur-s enfant-s. Les liens avec les parents sont essentiels tout au long du parcours des enfants au sein des structures du réseau ainsi qu'en amont de l'accueil. Il s'agit de créer un partenariat éducatif et formateur pour le

bien de l'enfant.

La politique du personnel

L'évaluation de l'AJOVAL a relevé que le personnel est peu satisfait des conditions salariales et que la politique

de formation est peu satisfaisante.

La stratégie vise à

Garantir la mise en place des politiques et outils RH en impliquant les cadres, dans une optique

d'empowerment

Donner les moyens pour la mise en œuvre de conditions salariales au niveau du marché et d'outils

managériaux performants

Donner les moyens et soutenir les cadres dans le développement de leurs compétences

Le développement du réseau AJOVAL

Un plan de développement est établi tous les 5 ans, sur proposition du CODIR et validé par le Conseil intercommunal. Ce plan de développement est soumis à la FAJE pour être reconnu en qualité de réseau d'accueil de jour et de ce fait percevoir leurs subventions.

La mesures de l'atteinte des résultats et de la performance

Une stratégie reste lettre morte si les résultats obtenus ne sont pas évalués continuellement. A des fins d'analyse il est nécessaire de définir les résultats et indicateurs pour mesurer la performance et l'amélioration continue :

- Établir en concertation avec les communes une grille des critères de reporting qui leur sont nécessaires et présenter régulièrement ces éléments de manière explicite
- Le reporting avec les statistiques et données récapitulatives liées aux places d'accueil, aux heures d'accueil, aux nombres d'enfants accueillis et familles concernées, listes d'attente
- La satisfaction des parents
- La collaboration avec les parties prenantes à travers les rencontres avec les organes politiques et scolaires dans le cadre de sensibilisation et de projets
- La satisfaction des collaborateurs par le biais d'entretiens et sondages réguliers par la direction opérationnelle
- Le management opérationnel au moyen du suivi de la politique et du plan d'actions et de l'atteinte des objectifs ainsi que par le renseignement d'indicateurs clés définis par le comité de direction

Ces divers éléments relatifs à la stratégie sont regroupés dans un document nommé « Stratégie du réseau AJOVAL » qui sert de guide et de référence au pilotage du réseau par le comité de direction. Il est demandé au Cl de valider cette stratégie par l'adoption de cette stratégie du réseau AJOVAL.

VI Conclusions

Au vu de ce qui précède, le CODIR AJOVAL invite le Conseil Intercommunal à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le développement du réseau AJOVAL

Un plan de développement est établi tous les 5 ans, sur proposition du CODIR et validé par le Conseil intercommunal. Ce plan de développement est soumis à la FAJE pour être reconnu en qualité de réseau d'accueil de jour et de ce fait percevoir leurs subventions.

La mesures de l'atteinte des résultats et de la performance

Une stratégie reste lettre morte si les résultats obtenus ne sont pas évalués continuellement. A des fins d'analyse il est nécessaire de définir les résultats et indicateurs pour mesurer la performance et l'amélioration continue :

- Établir en concertation avec les communes une grille des critères de reporting qui leur sont nécessaires et présenter régulièrement ces éléments de manière explicite
- Le reporting avec les statistiques et données récapitulatives liées aux places d'accueil, aux heures d'accueil, aux nombres d'enfants accueillis et familles concernées, listes d'attente
- La satisfaction des parents
- La collaboration avec les parties prenantes à travers les rencontres avec les organes politiques et scolaires dans le cadre de sensibilisation et de projets
- La satisfaction des collaborateurs par le biais d'entretiens et sondages réguliers par la direction opérationnelle
- Le management opérationnel au moyen du suivi de la politique et du plan d'actions et de l'atteinte des objectifs ainsi que par le renseignement d'indicateurs clés définis par le comité de direction

Ces divers éléments relatifs à la stratégie sont regroupés dans un document nommé « Stratégie du réseau AJOVAL » qui sert de guide et de référence au pilotage du réseau par le comité de direction. Il est demandé au CI de valider cette stratégie par l'adoption de cette stratégie du réseau AJOVAL.

VI Conclusions

Au vu de ce qui précède, le CODIR AJOVAL invite le Conseil Intercommunal à bien vouloir prendre les décisions suivantes :



Stratégie du réseau AJOVAL

Mission

Le réseau AJOVAL offre un accueil de jour pré- et parascolaire pour les enfants domiciliés au sein de communes du réseau, qui réponde aux besoins des familles afin de concilier vie familiale, vie professionnelle et autres activités propres aux réalités des familles.

Vision

Le réseau AJOVAL est, pour les parents placeurs, les communes et les association scolaires un partenaire de confiance.

Le réseau AJOVAL propose un accueil et un accompagnement des enfants novateur adapté à l'évolution des besoins des enfants et de la société.

Le réseau AJOVAL offre aux collaborateurs des conditions d'emplois alignées sur les pratiques cantonales ainsi qu'une organisation et un cadre de travail favorable à sa pratique et porteurs de sens.

Valeurs

Les valeurs du réseau AJOVAL et portées par l'ensemble des membres de la direction du réseau sont :

Professionnalisme

Nous agissons de manière responsable, avec conscience professionnelle en nous appuyant sur les connaissances et compétences professionnelles reconnues

Confiance - Fiabilité

Nous instaurons un climat de confiance, grâce auquel les parents et les communes peuvent compter sur la direction du réseau AJOVAL

Respect et non jugement

Le respect et le non-jugement guident les relations que nous entretenons dans le cadre du réseau AJOVAL. Nous reconnaissons la diversité des personnes comme une opportunité et un enrichissement.

Coopération

Les différents acteurs du réseau AJOVAL coopèrent au service de la mission du réseau, travaillent ensemble dans le sens de sa vision et en respect des valeurs qui sont siennes.

Clarté et transparence

Nous communiquons de manière claire et compréhensible, nous encourageons l'échange et la communication au service de la mission du réseau.

Axes stratégiques

Les axes stratégiques, déclinés en objectifs stratégiques sont :

Développement de l'offre

- Un plan de développement est établi tous les 5 ans, sur proposition du CODIR et validé par le Conseil intercommunal.
- Le plan de développement est soumis à la FAJE pour être reconnu en qualité de réseau d'accueil de jour et de ce fait percevoir leurs subventions.

Service aux parents

- 1. Le réseau AJOVAL est au service des parents pour proposer une solution la plus en adéquation en fonction de ses besoins
- 2. Le réseau AJOVAL garantit l'efficience du rapport coût qualité de la prestation.
- 3. La satisfaction des parents est au cœur des préoccupation du réseau AJOVAL
- 4. La relation avec le parent s'instaure dès l'inscription de l'enfant et tout au long de son accueil au sein du réseau

Politique du personnel

- Les conditions salariales du personnel du réseau correspondent aux pratiques du secteur et du canton.
- 2. Le développement des connaissances et compétences par la formation et la transmission font partie intégrante de la politique RH, les moyens sont mis à disposition dans ce sens.
- 3. Le réseau AJOVAL se veut une entreprise formatrice et favorise la formation professionnelle au sein de son réseau, par cela il contribue à l'employabilité de personnel formé.

Management & organisation

- Les rôles stratégiques et opérationnels sont distincts et clairement décrits.
- 2. La responsabilité globale et l'orientation choisie à long termes sont assumées par les organes stratégiques, à savoir la commission de gestion et le Conseil Intercommunal.
- 3. La direction de l'AJOVAL est responsable de concrétiser la stratégie définie par les politiques.
- 4. La direction générale est chargée de la conduite opérationnelle du réseau.
- 5. Le processus décisionnel est connu de tous et adapté à un fonctionnement performant et efficient.
- 6. Le management déployé par la direction opérationnelle du réseau tend vers un fonctionnement agile et responsable, et s'appuie sur l'empowerment, l'intelligence collective, la dynamique participative. Les rôles et responsabilités sont décrits et au service de l'organisation. La prise de décision est encouragée à tous les niveaux hiérarchiques, dans le cadre de la sphère de responsabilités décrites.
- 7. Les processus sont décrits et optimisés en fonction des besoins et des évolutions technologiques.

Communication

- 1. La communication avec les parties prenantes est soignée et emprunte de collégialité.
- 2. Les formats d'information et de communication sont basés sur les besoins des parties prenantes.
- 3. La politique de communication et de collaboration avec les partenaires est mise en œuvre pour tendre vers une reconnaissance positive du réseau.

Performance & amélioration continue

- 1. La mise en application de la politique et la performance en termes de gestion sont mesurées à l'aide d'indicateurs.
- 2. Le rapport de gestion informe le conseil intercommunal et les communes membres de la concrétisation de la politique du réseau AJOVAL.

Collaborations institutionnelles

En déclinaison des attributions légales et définies par les statuts, les parties prenantes collaborent au service et pour la promotion du réseau.

Les membres du CI contribuent au développement du réseau par leur implication dans la définition de la stratégie et par suite à son image et sa réputation par leur implication dans la création de nouvelles places d'accueil ainsi que dans le cadre des décisions prises sur le plan politique.

Les membres du comité de direction contribuent au développement du réseau par leur implication et leur représentation. Ils sont porteurs de la mission du réseau et de sa pertinence. Les membres du CODIR s'inscrivent dans une ligne de collaboration constructive avec la direction opérationnelle du réseau.

Les associations scolaires : la direction opérationnelle du réseau collabore avec les associations scolaires dans le cadre de la réalisation de projets de création de places d'accueil.

La direction opérationnelle et les associations scolaires sont partenaires et se coordonnent pour l'exploitation des structures liées à l'accueil collectif parascolaire dans le but d'accueillir les enfants scolarisés dans les meilleures conditions possibles et garantir un accueil parascolaire dans la complémentarité des horaires d'accueil scolaire.

La direction opérationnelle du réseau a pour mission d'assurer la gestion opérationnelle du réseau et de transmettre les demandes et informations relatives à la prise de décision du CODIR.

Elle communique au CODIR l'atteinte des objectifs au moyen d'un plan d'actions, et transmet les résultats et indicateurs de performance tels qu'attendus. Elle rend compte des activités majeures relatives au management des collaborateurs, à la qualité de l'accueil des enfants et à la promotion du réseau lors des séances du CODIR et au travers du rapport d'activité annuel. Elle est partie prenante de la réputation du réseau AJOVAL.

Les directions de structure sont au service des parents et garantes de l'accueil et de l'accompagnement pédagogique des enfants. Elles établissent une relation de confiance avec les parents. Elles participent, en fonction des ressources à disposition et de la faisabilité, à la vie de la commune par des actions ponctuelles ciblées lors de manifestations et des collaborations avec les partenaires, notamment pour l'accueil parascolaire. Les directions de structure contribuent à la réputation du réseau.

1. Macon

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

ARAS JUNOVA, SECTION AJOVAL

Roland Stalder

Claude Borgeaud

Vice-Président

Directeur général